Nations Unies S/PV.5667



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5667e séance

Mercredi 25 avril 2007, à 10 heures

New York

Président :	M. Howells	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Belle
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	Mme Asmady
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Bader
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

07-31854 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël, du Liban et de la République arabe syrienne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 19 avril 2007, qui sera publiée sous la cote S/2007/228 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mercredi 25 avril 2007 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat conformément au règlement intérieur et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à qui je donne la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé au Conseil, des initiatives politiques et diplomatiques visant à donner un nouvel élan au rétablissement de la paix au Moyen-Orient se sont poursuivies d'une manière généralement positive.

Le Secrétaire général, qui revient aujourd'hui de sa seconde visite dans la région, encourage activement ces initiatives locales, régionales et internationales. Néanmoins, la dynamique que nous observons sur les plans politique et diplomatique est menacée par la détérioration de la sécurité sur le terrain, en particulier les violences que continuent de subir tant les Israéliens que les Palestiniens. Les dirigeants des deux camps doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'empêcher l'escalade de la récente vague de violence.

Je parlerai d'abord des principaux nouveaux faits politiques survenus durant la période, en commençant par la formation du Gouvernement d'unité nationale. Après avoir été approuvé par 83 voix contre trois au Conseil législatif, le Gouvernement d'unité nationale palestinien a prêté serment le 17 mars, conformément au programme convenu à La Mecque. Le Quatuor, rappelant la nécessité de respecter l'accord et la démocratie palestinienne, a encouragé les progrès dans le sens de ses trois principes, tout en indiquant son intention d'évaluer l'engagement du Gouvernement non seulement à travers sa plateforme et sa composition, mais aussi à l'aune de ses actions.

Le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert se sont rencontrés à Jérusalem le 15 avril. Ils ont discuté des questions humanitaires et sécuritaires urgentes, notamment des efforts pour instaurer la confiance en agissant sur la réforme de la sécurité et en

appliquant l'Accord réglant les déplacements et le passage. Ils auraient également échangé des vues sur certains aspects d'un futur État palestinien et sur un calendrier pour y parvenir, et ils seraient convenus de se rencontrer de nouveau sous peu. Nous les encourageons à tirer le meilleur parti de ces discussions, dont le principe a été accepté lors de la visite effectuée dans la région, en mars, par la Secrétaire d'État Rice, et le Secrétaire général a appelé à la poursuite des efforts en ce sens.

Suite à la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe au Sommet de la Ligue des États arabes, une réunion de suivi du Comité ministériel qui s'est tenue au Caire le 18 avril a mis sur pied des groupes de travail pour mobiliser Israël et les partenaires internationaux et mieux sensibiliser le grand public aux possibilités offertes par l'Initiative de paix arabe. Le Secrétaire général a salué la participation de la Ligue des États arabes et déclaré qu'il attendait avec intérêt de rencontrer le Comité ministériel formé pour promouvoir ce processus. Le Premier Ministre Olmert s'est réjoui de l'initiative, qu'il a qualifiée d'« approche positive ».

Sur l'invitation du Comité des affaires étrangères et de la défense de la Knesset israélienne, un homme d'affaires syro-américain, Ibrahim Suleiman, s'est rendu en Israël pour informer le Comité au sujet d'une tentative officieuse de rédiger les éléments d'un accord de paix entre Israël et la Syrie. Les deux Gouvernements, tout comme les autres participants, ont souligné qu'il s'agissait d'une initiative privée.

Je tiens également à indiquer que la Commission électorale centrale palestinienne a procédé à l'inscription de 61 400 nouveaux électeurs entre le 28 mars et le 2 avril, avec l'aide technique de l'ONU et sous la surveillance de quelque 2 800 observateurs nationaux et agents des partis, qui ont jugé le processus inclusif, équitable et transparent.

Malgré un certain nombre de faits nouveaux encourageants survenus sur le plan politique, nous sommes profondément préoccupés par la situation générale sur le terrain. Durant la période considérée, au moins 43 Palestiniens ont été tués – 22 dans des affrontements interpalestiniens et 21 par les Forces de défense israéliennes – alors que plus de 200 Palestiniens et au moins 13 Israéliens ont été blessés. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'essentiel des décès et blessures survenus entre le 14 mars et le 17 avril ont été le fait de 83 incidents impliquant des combats entre factions palestiniennes et des différends familiaux, et de 69 autres impliquant les Forces de défense israéliennes et des Palestiniens.

De plus, selon les chiffres des Nations Unies, entre le 14 mars et le 17 avril, 54 tirs de roquette et de mortier visant Israël ont été effectués depuis la bande de Gaza. Le Premier Ministre Olmert a fait savoir la semaine dernière que le nombre des tirs de roquettes avait sensiblement diminué depuis le milieu du mois d'avril, ce qui semble être le fruit des efforts engagés par le Président Abbas auprès des différentes factions. Cependant, Israël a procédé à un certain nombre d'arrestations dans plusieurs villes de Cisjordanie le week-end dernier, marqué par la mort de neuf Palestiniens et l'explosion d'une roquette dans la ville de Sderot, ce qui montre les dangers persistants liés à ce type d'attaques. Israël a signalé qu'il y a eu 24 tirs de roquettes et de mortiers le 24 avril au matin en provenance de Gaza. Ces tirs ont été revendiqués par l'aile militaire du Hamas. Le Gouvernement palestinien a appelé au respect du cessez-le-feu, tandis que le Gouvernement israélien a fait preuve de retenue.

Les responsables israéliens restent inquiets du fait que des armes seraient passées en contrebande entre l'Égypte et la bande de Gaza. Ils sont également préoccupés par les informations indiquant que la charge et la portée des roquettes lancées sur Israël depuis Gaza sont de plus en plus puissantes. À cet égard, il y a lieu de saluer les efforts faits par le Gouvernement égyptien pour maintenir le cessez-le-feu et prévenir les tirs de roquettes.

L'absence de toute amélioration notable en matière de sécurité est très alarmante. Face à l'ampleur des obstacles, le nouveau Ministre de l'intérieur vient de présenter sa démission. Il importe que l'Autorité palestinienne prenne des dispositions pour faire cesser le trafic d'armes et les tirs de roquettes dirigés contre Israël et qu'elle mette en œuvre le plan de sécurité interne entériné par le Cabinet palestinien en vue de rétablir l'ordre public. Il s'agit non seulement de la volonté d'une très grande majorité des Palestiniens, mais aussi d'une condition vitale pour le maintien de l'engagement international à Gaza.

À cet égard, nous restons vivement préoccupés par le sort du journaliste de la BBC enlevé, Alan Johnston. Nous réitérons l'appel lancé par le Secrétaire général pour demander qu'il soit bien traité et libéré sans délai. Nous avons également été bouleversés par

la violente attaque perpétrée le 18 mars contre le véhicule à bord duquel se trouvaient le directeur des opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza et un haut responsable des Nations Unies pour la sécurité. Cet incident et d'autres, parmi lesquels les assauts lancés contre des cybercafés, différents négoces et l'École internationale américaine de Gaza, ont conduit l'ONU à prendre de nouvelles mesures visant à limiter les risques pesant sur la sécurité du personnel. La situation est suivie de très près.

La libération du caporal israélien Gilad Chalit est également cruciale pour avancer dans la bonne direction. Plusieurs propositions d'échanges auraient été étudiées. Le 16 avril, le Premier Ministre Olmert a déclaré qu'il était disposé à accepter un « échange raisonnable » pour obtenir la libération du caporal Chalit.

Le Gouvernement israélien doit lui aussi intervenir pour calmer la situation, en particulier en ce qui concerne les activités d'implantation. Plusieurs rapports font état d'attaques commises à Hébron par des groupes de colons contre des enfants et un malade mental palestiniens. De même, le Gouvernement israélien doit faire en sorte que ses mesures de sécurité ne soient pas mises en œuvre au détriment de Palestiniens innocents. Toutes les mesures de sécurité doivent être proportionnées. La poursuite des opérations qui se poursuivent dans des agglomérations palestiniennes de Cisjordanie – faisant pour ainsi dire inévitablement des victimes parmi les civils – est une grande source d'inquiétudes.

Bien que la Feuille de route prévoie le gel des activités d'implantation, des logements continuent d'être construits dans 75 des 121 colonies installées dans le territoire palestinien occupé. Les activités d'implantation se poursuivent également de part et d'autre de la barrière. On observe de vastes chantiers à Maale Adumim, Beitar Illit et Modiin Illit.

Le 10 avril, le Ministre israélien de la défense Peretz a ordonné l'expulsion des colons qui occupent des bâtiments dans le centre d'Hébron depuis février, mais cet ordre n'a toujours pas été suivi d'effet. Malgré l'obligation lui incombant en vertu de la Feuille de route, le Gouvernement israélien n'a démantelé aucun des nouveaux 101 postes avancés en Cisjordanie. Par ailleurs, Israël poursuit ses travaux d'édification du mur en Cisjordanie, en violation de l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice. Bien que le Gouvernement israélien se soit engagé à faciliter les déplacements en Cisjordanie, on recensait au 3 avril 2007 un total de 547 obstacles physiques, contre les 529 indiqués dans notre dernier rapport.

En ce qui concerne Gaza, l'accès par Karni s'est légèrement amélioré depuis notre dernier rapport. Le point de passage a été ouvert tous les jours convenus, mais seulement pendant 43 % du temps prévu. L'objectif fixé dans l'Accord réglant les déplacements et le passage – soit 400 remorques de biens d'exportation par jour – n'a été atteint qu'à hauteur d'environ 10 %. Le passage par Rafah s'est amélioré, avec un taux d'ouverture de 42 % contre 27 % au cours de la période précédente. Il est indispensable qu'Israël remplisse les objectifs convenus au titre de l'Accord réglant les déplacements et le passage pour que l'on puisse espérer une amélioration des conditions socioéconomiques dans la bande de Gaza.

Le personnel des Nations Unies et les agents des autres organisations humanitaires qui circulent entre Gaza et Israël sont de plus en plus souvent soumis à un traitement arbitraire de la part des autorités israéliennes. Les véhicules et les biens des Nations Unies, y compris les ordinateurs portables, font l'objet de fouilles hors de vue du personnel des Nations Unies. Cette pratique est contraire aux normes de l'ONU en matière de sécurité ainsi qu'aux privilèges et à l'immunité de son personnel. Nous continuons de travailler en étroite coopération avec toutes les autorités israéliennes concernées afin de redresser la situation, jusqu'à présent sans guère de résultats.

Le Président Abbas et le nouveau Ministre palestinien des finances continuent de mettre en avant l'état précaire des finances palestiniennes, notamment auprès de hauts responsables de l'Union européenne et des États-Unis. Les pays donateurs étudient actuellement différentes options.

Le renouvellement du mécanisme international temporaire sera probablement demandé au-delà de son mandat actuel de trois mois. Je saisis cette occasion pour rappeler au Conseil que la Quatuor a appelé l'ensemble de la communauté internationale à soutenir le mécanisme, qui a versé à ce jour quelque 330 millions de dollars. Nous continuons aussi à exhorter Israël à transférer les recettes douanières et la TVA dues aux Palestiniens.

Dans l'intervalle, il faut répondre aux besoins humanitaires immédiats. Les organismes des Nations Unies continuent de venir en aide aux populations touchées par le déversement d'eaux usées qui a tué cinq personnes dans le nord de la bande de Gaza le 8 avril. Il faut de toute urgence que des dispositions soient prises sur le long terme pour remettre en état la station d'évacuation.

J'attire également l'attention du Conseil sur le fait que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Mme Radhika Coomaraswamy, s'est récemment rendue au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en Israël. À cette occasion, elle a recueilli des informations de première main sur la situation des enfants et a discuté des différents problèmes avec de hauts responsables gouvernementaux. Elle présentera son compte rendu en temps utile au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme.

J'en viens à présent à la question du Liban, où le Secrétaire général appelle au dialogue pour sortir de l'impasse politique. Les énergiques efforts visant à débloquer la situation politique avant le Sommet de la Ligue des États arabes qui se tiendra à Riyad ont permis de relâcher la tension, sans pour autant déboucher sur de véritables avancées vers la formation d'un gouvernement d'unité nationale ou la création d'un tribunal spécial pour le Liban. Au cours de sa première visite dans la région, le Secrétaire général a fait du Liban une priorité. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Nicolas Michel, s'est dernièrement rendu au Liban, où il s'est entretenu avec les chefs politiques de tous les partis au sujet du statut du tribunal en vue de faire avancer sa ratification conformément à la constitution libanaise. Le Secrétaire général continuera de promouvoir la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de soutenir l'indépendance, la souveraineté, la stabilité et la sécurité du Liban.

Le Liban reste déterminé à aller de l'avant avec un vaste programme de réforme politique et socioéconomique, indépendamment des obstacles internes. Lors d'une récente réunion des principaux pays qui ont offert leur concours au Liban, le Gouvernement du Premier Ministre Siniora a présenté un rapport intérimaire sur l'état d'avancement de la série de réformes adoptées à la Conférence de Paris sur la reconstruction au Liban. Ce rapport expose les promesses de contribution secteur par secteur et fait le point sur les négociations bilatérales en cours concernant le déboursement des fonds. Cependant, seule une faible proportion des contributions promises a jusqu'à présent été versée. Nous encourageons les donateurs à travailler avec le Gouvernement libanais à la rapide mise en œuvre du cadre d'assistance défini à la Conférence de Paris.

Dans le Sud-Liban, nous notons avec satisfaction qu'au 10 avril, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) comptait au total 13 000 casques bleus. Le Secrétaire général a rendu visite à la FINUL le 31 mars, et il a pu se rendre compte de son rôle crucial dans le maintien de l'ordre le long de la Ligne bleue. Ce calme quasi total persiste depuis la dernière période à l'examen.

Cependant, les violations de la Ligne bleue par l'aviation israélienne se sont poursuivies. Israël affirme qu'il s'agit de mesures de sécurité liées au non-respect de l'embargo sur les transferts d'armes, tandis que le Gouvernement libanais maintient que ce sont des actes de provocation destinés à exacerber la tension le long de la Ligne bleue. L'ONU continuera de faire au savoir aux deux parties, dans les termes les plus vigoureux, qu'une violation ne saurait en justifier une autre.

De toute évidence, la situation dans la région est volatile. Il existe un certain nombre de facteurs qui, combinés, pourraient faire avancer la situation dans le territoire palestinien occupé, entre l'OLP et Israël, d'une part, et Israël et le monde arabe, d'autre part. Le Secrétaire général est déterminé à favoriser ces éléments en collaboration étroite avec ses partenaires du Quatuor. En même temps, nous craignons de plus en plus que l'action et l'inaction sur le terrain ne continuent de représenter de véritables obstacles à tout progrès et ne risquent de mener à une paralysie, voire à une détérioration rapide de la situation. La recrudescence de la violence ces derniers jours montre à quel point la situation est précaire. Il incombe aux parties et à tous les acteurs régionaux et internationaux de faire preuve de retenue et d'intensifier les efforts pour réaliser des progrès immédiats sur le terrain et encourager les parties, à tout le moins, à manifester la volonté politique de discuter ensemble de leur avenir commun. Nous devons nous acheminer vers notre objectif commun, à savoir une paix juste, durable et globale basée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Comme les membres du Conseil le savent, le Secrétaire général s'est rendu deux fois au Moyen-

Orient le mois dernier, à savoir en Iraq, en Égypte, en Israël, dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, en Arabie saoudite, au Liban et, tout dernièrement, au Qatar et en Syrie. Il a fait rapport au Conseil sur ses priorités et observations, et il continuera de le faire.

J'aimerais, pour terminer cet exposé, faire remarquer au Conseil que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Alvaro de Soto, a informé le Secrétaire général de sa décision de quitter l'ONU le mois prochain, après 25 années de service. Au cours de sa remarquable carrière à l'ONU, M. de Soto a fait avancer la cause de la paix un peu partout dans le monde, notamment au Moyen-Orient, au Sahara occidental, à Chypre, au Myanmar et en El Salvador, et il a également contribué à élaborer les activités et pratiques de l'ONU en matière de règlement des conflits en de nombreux domaines. Je suis sûr que les membres du Conseil partagent la profonde gratitude du Secrétaire général pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée à l'ONU, et lui souhaitent un plein succès pour l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé très complet.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) *:* Ces derniers mois ont vu se dérouler une évolution éventuellement prometteuse de la situation au Moyen-Orient, ce qui pourrait redonner l'impulsion nécessaire à la progression des efforts de paix. Les États-Unis sont fermement attachés à la vision de deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, ainsi qu'à la Feuille de route, meilleure façon d'atteindre cet objectif. Il existe un consensus croissant à l'appui à cette vision, tout comme un désir urgent d'y parvenir.

Le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas se sont tous deux engagés à œuvrer à la concrétisation de cette vision. Nous, membres de la communauté internationale, devons appuyer leurs efforts et ceux des acteurs régionaux responsables qui veulent véritablement avancer sur la voie de la création d'un État palestinien.

Lors de la dernière visite de la Secrétaire d'État, Mme Rice, dans la région, le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas ont convenu de tenir des réunions bihebdomadaires pour discuter de questions pratiques telles que la sécurité et la circulation et l'accès, qui ont des répercussions sur la vie quotidienne des Palestiniens et des Israéliens. Ils ont également accepté de s'attacher à fixer un horizon politique. La première de ces réunions a eu lieu le 15 avril, et nous estimons qu'il s'agit là d'un progrès important dans le volet bilatéral israélo-palestinien. Nous espérons que ces réunions périodiques renforceront la confiance entre les parties, amélioreront la vie de leurs populations respectives et jetteront les bases de véritables négociations pour l'avenir. Les Palestiniens doivent savoir que leur État sera viable et les Israéliens doivent être assurés que le futur État palestinien ne constituera pas une menace. Bien que nous ne soyons pas encore au stade des négociations sur le statut final, c'est maintenant que ces questions importantes peuvent et doivent être examinées.

L'œuvre de paix est rendue plus complexe par l'attitude du Gouvernement d'unité nationale de l'Autorité palestinienne. La position des États-Unis et du Quatuor est claire. Nous appuierons un Gouvernement de l'Autorité palestinienne attaché aux principes fondamentaux du Quatuor, à savoir, la paix, la renonciation à la violence, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des accords et obligations précédents, y compris la Feuille de route. C'est sur ces principes que doit reposer tout État palestinien, et c'est en fonction de l'attachement à ces principes que se mesurera l'appui de la communauté internationale à l'Autorité palestinienne. Seul un Gouvernement de l'Autorité palestinienne qui acceptera ces principes pourra répondre aux aspirations du peuple palestinien à un avenir meilleur et à son propre État.

Certains, cependant, souhaitent saper les efforts déployés par le Président Abbas, le Premier Ministre Olmert et la communauté internationale en faveur de la paix. Il incombe au Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas de prévenir la terreur et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux attaques lancées depuis Gaza, et nous l'appelons à le faire. Les dernières attaques à la roquette lancées par le Hamas et la violation du cessez-le-feu indiquent clairement qu'il n'est pas prêt à appuyer des progrès vers la paix, et que le Hamas est l'obstacle à la capacité du peuple palestinien de réaliser ses aspirations à un État. Dans ce contexte, nous lançons à nouveau un appel en faveur de la libération – qui n'a que trop tardé – du caporal Shalit, ainsi que de la libération immédiate du journaliste de la BBC Alan Johnston.

Outre les parties elles-mêmes, la communauté internationale, en particulier les États de la région,

devrait s'engager à aider les parties à réussir. La réaffirmation par la Ligue arabe, le mois dernier à Riyad, de l'Initiative de paix arabe de 2002 ouvre la perspective à un horizon politique régional qui permettrait à Israël de compléter le volet bilatéral israélo-palestinien. Tout comme Israéliens et Palestiniens devraient ensemble éclaircir leur horizon politique, les États arabes devraient également éclaircir un horizon politique pour Israël. Ces deux volets ne se remplacent pas l'un l'autre mais, en fait, ils se complètent.

Nous nous félicitons de la réunion du 18 avril tenue par le Comité de suivi de la Ligue arabe. Sa décision de confier à l'Égypte et à la Jordanie la responsabilité de présenter l'Initiative à Israël est un premier pas positif, et il importe que ce dialogue soit élargi à l'avenir afin d'inclure davantage d'États arabes.

Pour ce qui est du Liban, les États-Unis restent attachés à un Liban démocratique, souverain et prospère, et continuent de demander la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant le Liban, notamment les résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006). Et je souligne que cela inclut la libération immédiate des soldats israéliens enlevés l'été dernier.

Il reste d'une importance capitale que toutes les personnes impliquées dans l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et dans d'autres attaques survenues depuis octobre 2004 aient à rendre compte de leurs actes. Nous appuyons les efforts de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies et attendons avec intérêt la création en temps voulu d'un tribunal international qui permettra d'assurer que justice soit faite. Nous demeurons préoccupés par les preuves croissantes indiquant que le Hezbollah et d'autres groupes armés continuent de recevoir des armes et nous appelons tous les États à appliquer l'embargo sur les armes mis en place par la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

La déclaration présidentielle adoptée par le Conseil le 17 avril (S/PRST/2007/12) a mis en relief la détermination du Conseil à faire appliquer cet embargo. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Conseil ait appuyé l'envoi d'une mission indépendante chargée d'évaluer le contrôle de la frontière libano-syrienne. Le Conseil de sécurité doit insister d'une seule voix pour que la Syrie et l'Iran s'acquittent de leurs obligations, aux termes des résolutions du Conseil de sécurité, de respecter la souveraineté du Liban et de mettre fin à leur appui aux milices armées, qui font peser une menace sur l'État libanais et sur la stabilité de la région.

M. Biabaroh-Iboro (Congo) : Monsieur le Président, ma délégation vous sait gré d'avoir organisé ce débat important sur la situation au Moyen-Orient. Elle remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé.

La situation d'ensemble au Moyen-Orient présente à ce jour un tableau contrasté entre lueurs d'espoir et vives préoccupations. Une situation qui se manifeste tout d'abord par les frémissements qui semblent prendre le pas sur la situation de léthargie observée en Palestine depuis de nombreuses années.

À l'actif de cette évolution, il convient de noter l'accord de La Mecque du 8 mars 2007, que ma délégation a salué comme un événement positif, susceptible de ramener la paix dans le camp palestinien, mais aussi et surtout de créer les conditions pour la relance du processus de paix entre Israël et la Palestine et au-delà.

Plus significatives de cette tendance positive sont les conclusions du dernier Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Ryad les 28 et 29 mars 2007, qui a remis au goût du jour l'initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth en 2002. L'activation de ce plan de paix permettra la restitution par Israël de l'ensemble des territoires arabes occupés en contrepartie de sa reconnaissance par les États arabes, ce qui conduira à terme à la création d'un État palestinien et à l'établissement de relations diplomatiques normales entre Israël et le monde arabe, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité à long terme d'Israël.

Nous nous félicitons de ces avancées et marquons notre appui aux diverses démarches et initiatives diplomatiques entreprises à cet effet, notamment au niveau du Quatuor sur le Moyen-Orient et des États de la Ligue arabe. Il convient également de saluer la volonté de dialogue affichée au plus haut niveau par les responsables israéliens et palestiniens, volonté illustrée aussi bien par les rencontres désormais soutenues et régulières entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas que par la tonalité généralement positive de leurs propos.

Le temps du dialogue et de la relance du processus de négociation semble imminent et notre

attente à cet égard sera que les principaux protagonistes de la crise israélo-palestinienne fassent preuve de patience, de dépassement, de souplesse et de créativité afin de ne pas laisser se refermer la fenêtre d'opportunité que nous offre l'instant présent.

Les autorités palestiniennes et israéliennes devraient, avec le nécessaire accompagnement de la communauté internationale, en particulier du Quatuor éventuellement élargi aux pays de la région, promouvoir et renforcer les mesures de confiance autour des impératifs ci-après.

Mettre fin à la violence et aux provocations récurrentes et préserver le cessez-le-feu conclu entre les deux parties en novembre 2006, qui devrait être élargi à la Cisjordanie. Cela implique que soit mis fin à la poursuite des tirs de roquettes en direction d'Israël ainsi qu'au bouclage de territoires et aux incursions de l'armée israélienne dans les territoires occupés qui mettent en danger la vie des populations civiles.

Libérer le soldat israélien détenu par les factions armées palestiniennes et considérer sérieusement la problématique des nombreux prisonniers palestiniens en Israël parmi lesquels figurent des parlementaires et des ministres.

Lever la suspension de l'aide financière directe au Gouvernement d'union nationale palestinien et lui rétrocéder les avoirs générés par les droits de douane et les taxes que retient indûment Israël. Améliorer la circulation et l'accès des biens et des personnes à travers les points de passage de Karni et de Rafah entre Israël et les territoires palestiniens. Enfin, mettre fin aux activités de colonisation et à la construction, en violation de la légalité internationale, du mur de séparation.

Concernant le Liban, la situation précaire que connaît ce pays sur les plans sociopolitique et économique se complique davantage avec le projet de création d'un tribunal à caractère international, source de divisions entre les différentes factions politiques libanaises. Ma délégation encourage les autorités politiques du Liban à rechercher une fois de plus, par le dialogue national, des solutions consensuelles aux multiples défis auxquels est confronté ce pays meurtri par la guerre de l'été 2006.

En outre, au regard de la complexité de la situation au Liban et des enjeux de politique intérieure et régionale, nous pensons que toute recherche de solution durable à la crise libanaise doit impliquer les pays voisins du Liban. À cet égard, le Congo attend avec intérêt de connaître les suites des visites effectuées dans la région par le Secrétaire général et ses collaborateurs dont nous soutenons l'engagement en vue d'aider le peuple libanais à retrouver la paix, condition essentielle de la reconstruction du Liban.

M. Lacroix (France) : Tout d'abord, je souhaite remercier M. Lynn Pascoe pour son exposé.

Ces dernières semaines, plusieurs événements de grande importance sont survenus au Moyen-Orient, événements qui ont permis de renforcer la dynamique positive qui s'était esquissée à la fin de l'année dernière et au début de cette année. Je pense en premier lieu à la formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale, le 17 mars. La France, qui l'a longtemps souhaité, se félicite de ce développement susceptible de mettre fin à la spirale de la violence inter-palestinienne et de relancer le processus de paix. Nous tenons à rendre tout particulièrement hommage aux efforts du Président Abbas qui ont permis cet accord entre le Hamas et le Fatah. C'est le message que le Président de la République lui a adressé lors de sa récente visite en France.

La France tient également à saluer ici la relance de l'initiative arabe de paix à l'occasion du sommet de la ligue des États arabes, à Riyad, le 29 mars dernier. Il s'agit à nos yeux d'une base essentielle de toute solution au conflit israélo-arabe.

Enfin, la France se réjouit de la poursuite des contacts entre le Président palestinien Mahmoud Abbas et le Premier Ministre israélien Ehud Olmert, qui se sont retrouvés à Jérusalem, le 15 avril, et devraient prochainement se rencontrer à Jéricho. Il importe que ces contacts soient mis à profit non seulement pour trouver des réponses concrètes aux souffrances quotidiennes de la population palestinienne mais aussi pour relancer un véritable processus politique.

Dans ce contexte, la France déplore vivement le regain de violence constaté ces derniers jours en Israël et dans les territoires palestiniens. Nous condamnons les opérations de l'armée israélienne qui ont fait neuf morts, parmi lesquels deux adolescents, ce week-end en Cisjordanie et à Gaza. Nous condamnons de la même manière les tirs de roquettes qui continuent de viser presque quotidiennement le territoire israélien, en rupture de la trêve. Les récentes déclarations de la branche armée du Hamas sont de ce point de vue très préoccupantes. Nous appelons les deux parties à ne pas entrer à nouveau dans une spirale de violence, mais au

contraire à maintenir la trêve conclue à Gaza et à travailler à son extension rapide à la Cisjordanie. Nous appelons le Gouvernement palestinien à tout mettre en œuvre pour faire respecter la trêve conclue avec Israël.

Que peut et que doit faire la communauté internationale pour conforter la dynamique politique et prévenir une nouvelle aggravation de la violence?

Tout d'abord, il convient d'encourager le Gouvernement d'union nationale à avancer rapidement vers le plein respect des principes du processus de paix, tels que rappelés par le Quatuor. Pour ce faire, et sans rien concéder sur ces principes fondamentaux, la France est favorable à une reprise des contacts avec certains membres de ce gouvernement, comme elle l'a fait récemment en recevant M. Ziyad Abou Amrou, Ministre des affaires étrangères. La France est également favorable à une reprise de la coopération et de l'aide financière directe, notamment en direction du Ministère des finances. À cet égard, nous appelons de nouveau Israël à reverser la totalité du produit des taxes dues à l'Autorité palestinienne.

Ensuite, il faut encourager les deux parties à reprendre, dans le cadre de leurs contacts bilatéraux, le chemin de la négociation en vue de la création d'un État palestinien indépendant, souverain, démocratique et viable vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël. Des mesures de confiance sont attendues de part et d'autre. Il est de la responsabilité de la communauté internationale de réaffirmer ses attentes. L'Autorité palestinienne doit lutter sans merci contre le terrorisme et multiplier tous les efforts pour obtenir la libération sans délai de Gilad Shalit. De son côté, Israël doit lever les restrictions à la circulation des Palestiniens, libérer les élus palestiniens qu'il détient, geler toutes ses activités de colonisation et cesser la construction du mur de séparation à l'intérieur du territoire palestinien.

Enfin, la France juge indispensable de conforter la dynamique enclenchée à Riyad. Sur la base de cette initiative, la communauté internationale doit encourager les parties à définir, en relation avec le Comité de suivi ad hoc de la Ligue arabe, les modalités d'une reprise effective des négociations de paix. Israël a adressé des signaux positifs à cet égard et il faut s'en féliciter.

Nous encourageons également le Quatuor à travailler davantage avec les pays de la région, notamment l'Égypte, la Jordanie, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, qui ont un rôle de premier plan à jouer pour favoriser la paix au Proche-Orient. La réunion du Quatuor envisagée en mai devrait être l'occasion d'engager ce type de coopération, sur la base de l'Initiative de paix arabe. Au-delà, une conférence internationale, soigneusement préparée, pourrait donner aux parties les garanties dont elles ont besoin pour surmonter les obstacles qui les séparent : des garanties de sécurité, mais aussi des garanties politiques leur permettant d'engager les négociations sur les questions fondamentales du statut final, comme les frontières, les ressources naturelles, les réfugiés et Jérusalem.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord remercier M. Lynn Pascoe de son exposé.

Ma délégation considère comme un signe encourageant la formation d'un Gouvernement d'unité nationale en Palestine, la reprise des pourparlers directs entre le Premier Ministre israélien et le Président de la Palestine, ainsi que les progrès réalisés en vue de relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons de la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe et de la formation par la suite du Comité ministériel arabe chargé de cette initiative, lequel a été créé pour relancer et promouvoir le processus de paix. Nous attendons avec intérêt des interactions directes entre ce Comité important et le Conseil de sécurité.

Nous exhortons toutes les parties à maintenir et accélérer la dynamique et à veiller à ce que les initiatives entreprises jusqu'à présent aboutissent à des projets tangibles, ouvrant la voie à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Il incombe maintenant à la communauté internationale d'appuyer le Gouvernement palestinien pleinement inclusif et démocratique, et à Israël et à d'autres pays de lever le siège économique et politique, imposé aux Palestiniens. Les fonds dus à l'Autorité nationale palestinienne qui sont retenus par Israël, ainsi que d'autres ressources accordées par la communauté internationale, sont nécessaires d'urgence pour alléger les difficultés socioéconomiques du peuple palestinien et appuyer les institutions palestiniennes qui se dégradent.

La communauté internationale doit prendre le temps de réfléchir à la situation dans laquelle un

régime de sanction accablant, gelant les fonds palestiniens, qui n'a été autorisé ni par le Conseil de sécurité ni par l'Assemblée générale, a été imposé à une seule des parties au conflit. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que ces sanctions sapent les fondements de la gouvernance au sein d'une entité non indépendante qui, après 40 ans, est toujours soumise à l'occupation militaire, et qu'elles compromettent ainsi la perspective d'une solution prévoyant deux États.

Ma délégation relève que le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont récemment préparé une évaluation complète sur la sécurité et la vulnérabilité alimentaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le rapport dresse un tableau affligeant de la situation humanitaire dans les territoires occupés. Le rapport indique que

> « Sans un règlement politique – et en particulier la levée des restrictions à la liberté de circulation – il est peu probable que la situation humanitaire s'améliore, et des millions de personnes continueront de dépendre de l'aide. »

Des conclusions telles que celles-ci font comprendre que l'ONU doit aborder la situation de façon plus globale et ne pas simplement s'intéresser aux conséquences humanitaires de l'occupation. Dans son dernier rapport, le Professeur John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, expose en détail les violations systématiques des droits de l'homme et les pratiques discriminatoires commises contre le peuple palestinien. Le Professeur Dugard précise que la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1973 semble avoir été violée par de nombreuses pratiques, notamment celle qui tend à refuser aux Palestiniens la liberté de circulation.

Nous notons aussi avec une profonde préoccupation le rapport remis par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés après sa récente visite dans la région. La Représentante spéciale rend compte de la détention prolongée d'enfants palestiniens et le refus de les juger comme il se doit. Environ 400 enfants sont détenus, dont la moitié pour des délits mineurs d'atteinte à la sécurité ou des infractions pénales légères.

En outre, nous voudrions dire notre profonde préoccupation devant l'apparente absence de progrès en vue d'un échange de prisonniers entre Israël et la Palestine. Des milliers de prisonniers politiques palestiniens sont toujours détenus dans des prisons israéliennes, et un soldat israélien est toujours retenu comme otage par une faction palestinienne. Nous pensons que le règlement de la question des prisonniers contribuera à la reprise de négociations sérieuses visant à mettre en place un État palestinien viable, vivant côte à côte dans la paix avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Les incursions incessantes d'Israël à Naplouse et Djénine nous préoccupent également. Nous exhortons les Palestiniens à respecter le cessez-le-feu et pensons qu'Israël doit, immédiatement et sans condition, cesser toutes les incursions militaires, les actes de châtiment collectif et l'expansion des colonies de peuplement, et qu'il faut arrêter la construction du mur de séparation et le démanteler, comme l'a demandé la communauté internationale.

S'agissant de la situation au Liban, nous réaffirmons que toutes les parties doivent respecter leurs engagements aux termes de la résolution 1701 (2006), sous tous ses aspects et sans exclusive. Nous demeurons préoccupés par le fait qu'Israël continue de violer l'espace aérien libanais en toute impunité, et nous insistons sur la nécessité de faire des progrès en vue de libérer les prisonniers de part et d'autre.

Pour régler nombre des problèmes du Liban, il est essentiel de parvenir à la réconciliation nationale et d'assurer une représentation équitable de tous les groupes confessionnels et ethniques libanais au sein du Gouvernement libanais.

Nous rappelons que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité le mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Afrique du Sud, pour sa part, accueillera la Réunion africaine des Nations Unies sur la question de la Palestine du 9 au 10 mai 2007, et le Forum public à l'appui de la paix israélo-palestinienne le 11 mai 2007, à l'occasion duquel, nous l'espérons, les participants de haut niveau formuleront des idées pour faire progresser le processus de paix. L'Afrique du Sud est également disposée à aider les Palestiniens dans leurs efforts de réconciliation nationale.

M. Yankey (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants à M. Pascoe de ses observations, et nous remercions le Représentant spécial sortant, M. Alvaro de Soto, de son immense contribution à la paix au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de participer au débat d'aujourd'hui sur le Moyen-Orient. Ce débat a lieu dans le contexte des faits nouveaux encourageants survenus dans cette région complexe et instable. Cependant, nous ne pouvons pas nous empêcher d'exprimer notre profonde préoccupation devant les répercussions immédiates et à long terme de la poursuite de la violence en Iraq, en particulier devant le sort des Iraquiens déplacés à l'intérieur de leur pays et des réfugiés. Nous espérons également très sincèrement que le différend relatif au programme d'enrichissement nucléaire de l'Iran sera réglé par le dialogue.

Ma délégation juge très encourageante la reprise des contacts entre le Premier Ministre israélien, M. Ehud Olmert, et le Président palestinien, M. Mahmoud Abbas, et nous saisissons l'occasion d'appeler à un rétablissement immédiat de la trêve entre le Hamas et Israël, afin de ne pas compromettre cette nouvelle perspective de paix. Il importe également de souligner que le Quatuor et d'autres partenaires influents doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer les initiatives de confiance prises de part et d'autre, notamment inciter à la libération immédiate de tous les otages et prisonniers, selon le cas – et à cet égard, nous appuyons l'appel à la libération du journaliste de la BBC – et essayer de remédier à la grave crise humanitaire qui sévit dans les territoires palestiniens occupés et les camps de réfugiés.

Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer notre plein appui à l'Accord de La Mecque, conclu grâce à la médiation de l'Arabie saoudite et d'autres dirigeants arabes en vue de mettre fin aux affrontements armés très inquiétants entre le Fatah et le Hamas. Nous appelons instamment les Palestiniens à s'efforcer de régler leurs différends par la voie du dialogue, de façon à pouvoir présenter un front pacifique et uni dans la recherche de leur propre État indépendant et viable.

En outre, nous nous félicitons du plan de paix arabe et nous pensons qu'il élargit la base d'un règlement négocié de la question palestinienne. Nous comptons que le Gouvernement israélien accorde toute l'attention requise au plan de paix qui, associé à la Feuille de route et à d'autres accords existants, devrait fournir un cadre viable pour négocier une paix juste et durable entre Israël et ses voisins. Il ne fait aucun doute que, tant qu'il ne sera pas réglé, le conflit du Moyen-Orient qui dure depuis si longtemps continuera de jeter une ombre sur le reste du monde.

Dans son dernier rapport sur la situation entre le Liban et Israël, le Secrétaire général a relevé des progrès significatifs dans l'application de la résolution 1701 (2006), notamment l'attachement au dialogue manifesté par les deux pays. Nous saluons les efforts déployés par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour faciliter la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies.

D'un autre côté, nous ne devons pas ignorer les différentes menaces à la paix qui ont été mises en évidence, notamment la situation politique intérieure au Liban, le différend non réglé concernant les fermes de Chebaa, les violations de la résolution 1701 (2006) par les deux camps qui ont été signalées et d'autres incidents de nature provocatrice. Nous nous félicitons des efforts en cours pour éliminer les bombes à sous-munitions et les engins non explosés qui ont coûté la vie à plusieurs citoyens libanais et en ont blessé de nombreux autres. Nous souhaitons faire nôtre l'appel aux deux parties lancé par le Secrétaire général, les enjoignant à respecter les engagements souscrits au titre de la résolution 1701 (2006), afin de préserver la paix.

Ma délégation souhaite vivement voir des progrès tangibles dans la recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, y compris, entre autres, la création d'un État palestinien indépendant et viable en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords connexes. La dure réalité est que notre sécurité collective est indissociablement liée à l'avenir de la région. Cela nous confère à tous la responsabilité d'agir d'urgence pour dépasser le statu quo.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son excellent exposé.

Le Conseil se réunit aujourd'hui à un moment où nous espérons sincèrement que son travail sera axé sur l'obtention de résultats et permettra de ranimer le processus de paix au Moyen-Orient. Comme chacun sait, depuis les débuts du conflit israélo-arabe, ce ne sont pas les initiatives diplomatiques en vue d'un règlement qui ont manqué dans la région ni les résolutions porteuses de légitimité internationale émanant du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ce qui a fait véritablement défaut c'est la volonté politique nécessaire de parvenir à la paix.

Aujourd’hui, après tous ces efforts, la crise qui frappe notre région reste plus aigüe que jamais et se poursuit sans relâche. Nous sommes témoins d’effusions de sang et de destructions de logements touchant des innocents, qui entraînent frustration et désespoir. Le résultat prévisible de cette situation est une haine et un ressentiment de plus en plus profonds, qui se manifestent par un cycle ininterrompu de violence.

Certains pensent que la violence palestinienne est la cause de la persistance de la crise et qu’y mettre fin est le moyen de parvenir à la paix. Une telle optique est extrêmement simpliste et ne pourrait pas être plus éloignée de la réalité. Les causes profondes de cette violence doivent être examinées. Pour cela, nous devons aborder la question de façon globale, sans sélectivité ni idées préconçues. Rendre leurs droits aux détenteurs légitimes est le moyen le plus efficace d’éteindre les feux de la haine et d’éliminer le principal prétexte invoqué par les extrémistes.

Au sein de l’État du Qatar, nous estimons qu’un règlement durable et global est à portée de main mais qu’il ne peut être atteint que par des concessions. Ce n’est qu’en faisant ces concessions que nous pourrons assurer sécurité et prospérité aux peuples de la région. Nous avons adopté une démarche globale et intégrée par rapport à la crise du Moyen-Orient, en appelant à une cessation des hostilités et à une compensation de leurs effets sur les peuples de la région; en lançant des efforts diplomatiques de haut niveau, à la fois dans le contexte arabe et sur la scène internationale; et en demandant au Conseil de sécurité de faire revivre le processus de paix au Moyen-Orient sur tous les fronts, dans les cadres précédemment convenus.

En affirmant récemment leur choix de la paix, les dirigeants arabes ont manifesté une réelle volonté de parvenir à un règlement juste, apportant la sécurité à tous les États de la région. La formation d’un Gouvernement palestinien d’unité nationale lèvera l’un des obstacles qui entravent la reprise du processus de paix et créera un climat politique propice pour faire avancer cette démarche. Il est donc dans l’intérêt de tous qu’un tel Gouvernement palestinien soit en mesure de s’acquitter de ses fonctions fondamentales, qui sont d’assurer la sécurité de la population et de lui fournir les services de base. Depuis cette enceinte, nous lançons un appel au Gouvernement et au peuple israéliens pour qu’ils saisissent l’occasion de ces évolutions positives et reprennent des négociations directes et sérieuses sur tous les dossiers. Nous demandons aussi aux États et parties concernés de lever leur embargo à l’encontre du peuple palestinien, afin que le Gouvernement palestinien soit en mesure de s’acquitter des fonctions qui sont exigées de lui dans le cadre du processus de paix.

Préserver la stabilité, la sécurité et la stabilité du Liban est d’une importance capitale pour parvenir à la paix et la stabilité dans l’ensemble du Moyen-Orient. Le Liban a encore besoin de l’appui de la communauté internationale pour surmonter les effets dévastateurs de la récente guerre menée contre lui par Israël. Nous, l’État du Qatar, nous pensons que le respect de la souveraineté du Liban et la non-ingérence dans ses affaires intérieures par toutes les parties, la fin des violations quasi quotidiennes par Israël de l’espace aérien libanais, et le retrait par Israël des territoires libanais occupés restants garantiraient la stabilité de la situation en matière de sécurité conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006).

Nous espérons toujours voir réglé le statut du plateau du Golan occupé par Israël depuis 1967. Cette question constitue un élément important de la situation du Moyen-Orient, et la régler réduirait les tensions dans la région. Relancer les négociations entre les parties concernées est le meilleur moyen de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de régler cette question.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord m’associer aux orateurs qui m’ont précédé pour remercier le Secrétaire général adjoint M. Pascoe pour son exposé. Je vous adresse aussi mes remerciements, Monsieur le Président, pour avoir organisé le débat que vous présidez aujourd’hui. Nous sommes heureux que le Ministre d’État M. Howells ait pu ouvrir ce débat.

Nous avons récemment assisté à des échanges d’idées très utiles et très constructifs sur l’évolution de la situation au Moyen-Orient, aussi bien ici au Conseil de sécurité que dans la région, accompagnés d’efforts inlassables menés par les acteurs internationaux et régionaux, qui ont pris des mesures concrètes visant à ranimer le processus de paix. La Slovaquie est vivement encouragée par ces changements et partage le sentiment qui prévaut quant à la nécessité d’aller plus loin dans la promotion d’un règlement global et durable du conflit israélo-arabe en général et de sa dimension israélo-palestinienne, en particulier.

S’il est vrai que les résultats obtenus restent modestes – et nous avons noté à ce titre les

préoccupations exprimées par M. Pascoe au sujet de la situation en matière de sécurité – nous pensons néanmoins qu'une dynamique importante et positive a déjà été amorcée. Il faut exploiter et consolider cette dynamique par des mesures concrètes et immédiates, notamment des mesures de renforcement de la confiance.

À cet égard, nous nous sentons encouragés par les résultats du Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu le mois dernier à Riyad et les réactions positives que ceux-ci ont suscité de la part de plusieurs des principaux acteurs, notamment Israël. Nous apportons notre appui à la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe en tant qu'élément majeur permettant de faire avancer le processus de paix et nous nous félicitons de la récente décision du Comité ministériel arabe, qui reflète un engagement accru en faveur de la mise en place d'un dialogue constructif entre Israël et la partie arabe.

Nous nous réjouissons de la rencontre entre le Premier Ministre israélien Ehud Olmert et le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas le 15 avril, illustrant et honorant leur engagement à se réunir régulièrement. Nous considérons que ces discussions directes sont fondamentales et décisives pour régler les nombreuses questions complexes du différend. Nous espérons vraiment qu'elles se poursuivront avec pour objectif non seulement de contribuer à trouver une solution effective et durable à nombre de problèmes quotidiens, mais aussi d'aboutir à des négociations véritables sur le statut final et à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Nous restons convaincus qu'un tel règlement ne peut et ne doit être obtenu qu'à travers des négociations pacifiques et par l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des principes définis par le Quatuor et la Feuille de route.

À cet égard, nous croyons fermement que le Quatuor représente encore le mécanisme le plus adapté pour faire avancer le processus de paix et que la Feuille de route reste le plan le plus efficace pour trouver un règlement pacifique durable au conflit. En parlant du Quatuor et de son rôle, nous avons à plusieurs reprises encouragé les Palestiniens à profiter de ce moment d'unité nationale pour former un gouvernement qui soit attaché aux principes du Quatuor et dont la plateforme politique permette un engagement rapide, ainsi que la poursuite du dialogue autour d'une solution au conflit du Moyen-Orient. Nous continuons de suivre la politique et les actions du Gouvernement d'unité nationale palestinien et sommes prêts à coopérer avec ceux de ses membres qui reflèteront et accepteront ces principes.

Pour ce qui est de l'évolution quotidienne sur le terrain, nous restons préoccupés par la situation économique et humanitaire qui règne en Cisjordanie et à Gaza. La Slovaquie se félicite donc de la prorogation du mécanisme international temporaire pour trois nouveaux mois, ce qui permettra que des ressources soient acheminées et qu'une aide soit fournie directement au peuple palestinien. À cette fin, nous exhortons Israël à reprendre le transfert des recettes fiscales et douanières palestiniennes gelées, directement ou par l'intermédiaire du mécanisme. Nous appelons aussi à l'application intégrale de l'Accord réglant les déplacements et le passage et à ce que tous les postes-frontières soient rouverts et le restent.

Nous demandons une fois de plus aux factions palestiniennes de mettre immédiatement fin à la violence et aux attaques contre Israël, notamment au lancement de roquettes contre des centres de population israéliens, et de relâcher le caporal israélien Shalit et le journaliste de la BBC Johnston. Nous appuyons le rôle moteur du Président Abbas en ce sens et saluons aussi les efforts déployés par les partenaires régionaux à cette fin. Nous osons également espérer qu'Israël et les Palestiniens sauront faire preuve de la plus grande réserve et feront tout leur possible pour maintenir et consolider encore le cessez-le-feu mutuellement convenu à Gaza.

Nous espérons que le Gouvernement israélien, pour sa part, maintiendra son attachement à la paix sur la base des principes énoncés dans la Feuille de route et qu'il évitera de prendre des mesures ou d'entreprendre des activités qui pourraient être contraires aux principes du droit international.

J'en viens maintenant au Liban. La Slovaquie continue de suivre de près l'évolution de la situation dans le pays et nous restons préoccupés. Il est urgent de stabiliser les choses et de sortir de l'impasse actuelle qui, selon nous, ne sert les intérêts de personne. Le Liban a besoin d'être reconstruit et développé plus avant, et cela ne peut se faire que dans un environnement pacifique et stable.

Nous sommes convaincus qu'un dialogue national global est la seule manière de parvenir à un consensus sur un certain nombre de questions. La déclaration présidentielle que nous avons adoptée la semaine dernière est à notre avis un signe important

que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, accordent une attention particulière à l'ensemble de la région. Elle souligne également la nécessité de progresser dans plusieurs domaines, y compris la question de la libération des deux soldats israéliens enlevés par le Hezbollah en juillet dernier. Des mesures de confiance doivent être prises par tous les acteurs pertinents à l'intérieur et en dehors du Liban.

La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban doivent être respectées par tous. La résolution 1701 (2006) constitue une bonne base pour une solution globale et doit être pleinement respectée et appliquée par tous les acteurs pertinents. Les survols israéliens doivent cesser, le Gouvernement libanais doit avoir le monopole exclusif de l'utilisation de la force sur son territoire, et les autorités ainsi que l'armée libanaises doivent renforcer leurs positions et leur autorité dans l'ensemble du pays, en se concentrant en particulier sur le contrôle aux frontières, de façon à appliquer avec succès l'embargo sur les armes en vertu de la résolution 1701 (2006). La résolution 1559 (2004) sur le désarmement de toutes les milices au Liban doit également être appliquée.

Enfin, nous estimons que la normalisation des relations entre voisins dans la région contribuerait sensiblement à la stabilisation de la situation dans l'ensemble du Moyen-Orient. On a besoin non seulement de justice, mais aussi d'esprit de compromis et de bonne volonté de la part de toutes les parties pertinentes. Ce n'est qu'ainsi, par le dialogue et la coopération, que l'on pourra trouver une solution, pas à pas, à toutes les questions en suspens.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Pascoe pour son exposé détaillé de ce matin.

Ma délégation continue d'observer avec espoir le processus lancé le 17 mars, lorsqu'un Gouvernement d'unité nationale a enfin été mis en place en Palestine sous la direction du Président Abbas. Il s'est agi d'un pas important vers la création d'un climat de compréhension. Le Pérou souscrit à l'appel lancé le 21 mars par le Quatuor afin que le Gouvernement palestinien, dans toutes ses actions, remplisse ses obligations de faire cesser la violence, de reconnaître Israël et de respecter les accords et obligations antérieurs, y compris la Feuille de route.

Une administration effective du territoire palestinien occupé est nécessaire pour contenir la violence et éviter une nouvelle dégradation de la vie quotidienne. Cela inclut la capacité à mettre fin aux tirs de roquette constants contre des cibles civiles en Israël et d'empêcher le trafic d'armes à Gaza. Ces activités font obstacle à la mobilisation nécessaire de l'aide humanitaire pour aider à renverser la grave situation économique qui est celle des Palestiniens dans les territoires occupés.

Pour sa part, Israël doit aussi prendre des mesures effectives, notamment en suspendant la construction de nouvelles colonies dans les territoires occupés et en commençant à y démanteler le mur de séparation, dont l'existence est contraire au droit international et à l'esprit de coexistence pacifique. Israël doit également agir, sans nuire à sa propre sécurité, pour permettre la libre circulation des civils palestiniens, aidant ainsi à dissiper les tensions tout en facilitant l'activité économique.

Les parties doivent absolument élaborer des politiques tournées vers l'objectif ultime du processus, qui consiste à tenir des négociations pour mettre fin à l'occupation et créer deux États vivant côte à côte dans la paix. À cet égard, nous nous réjouissons des rencontres entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, qui sont parvenus à un certain nombre d'accords pratiques sur des questions humanitaires, de sécurité et de liberté de circulation qui renforcent la confiance et favorisent un dialogue et des négociations plus larges. Ma délégation se félicite de ces signes positifs et de la volonté politique des deux dirigeants de s'engager sur une voie qui pourrait mener à la paix, avec l'appui actif des Nations Unies et d'importants partenaires internationaux.

À ce propos, nous reconnaissons dans le Quatuor le mécanisme le mieux à même de mobiliser tous les acteurs en vue d'instaurer un dialogue et de trouver des accords fermes. Nous attirons l'attention sur les initiatives prises par les membres du Quatuor, en particulier le Secrétaire général, dont la présence dans la région ces derniers jours et en mars dernier s'est avérée des plus productives et réaffirme la volonté résolue des Nations Unies de faire avancer le processus au plus vite. Les mesures prises par la Secrétaire d'État américaine pour rapprocher les parties ont également été utiles et ont ouvert d'importantes voies de dialogue. En outre, il est nécessaire de continuer à encourager la participation active et constructive des États arabes au

processus qui a été relancé lors du dernier sommet de la Ligue des États arabes à Riyad, en Arabie saoudite.

S’agissant du Liban, nous nous inquiétons des activités en cours qui font obstacle à l’action du Gouvernement libanais démocratiquement élu et à ses efforts en vue de restaurer la souveraineté, l’intégrité territoriale et l’indépendance politique du pays, et qui ralentissent sûrement la mise en œuvre des éléments de fond de la résolution 1701 (2006).

Nous soutenons l’action menée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ainsi que le rôle moteur qu’elle joue pour prévenir tout acte susceptible de dégénérer en affrontement. Dans le secteur placé sous le contrôle de la FINUL, le succès dépendra à l’évidence du renforcement continu des capacités des forces armées libanaises. Le respect de l’embargo sur les armes ainsi que le désarmement des milices revêtent également une importance primordiale. La collaboration des pays voisins et de l’ensemble de la région est impérative pour mettre fin au trafic d’armes, de même qu’il est primordial que l’État libanais retrouve le monopole de l’emploi de la force sur son territoire.

Enfin, en ce qui concerne le tribunal international spécial chargé de juger les auteurs de l’attentat terroriste qui a coûté la vie au Premier Ministre Rafic Hariri, nous sommes convaincus qu’après la visite du Conseiller juridique des Nations Unies, la ratification pourra s’effectuer conformément aux procédures internes prévues par la Constitution libanaise. Dans ces circonstances, il importe que toutes les autorités libanaises respectent les obligations contractées à la demande unanime de la communauté internationale.

Pour terminer, ma délégation fait sienne la gratitude exprimée par le Secrétaire général adjoint Pascoe à M. Alvaro de Soto pour sa grande contribution en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l’Organisation de libération de la Palestine et de l’Autorité palestinienne, et s’associe à l’hommage rendu à sa remarquable carrière au service de l’ONU et de son développement à la cause suprême de la paix.

M. Belle (Belgique) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Je commencerai par quelques remarques sur le conflit israélo-palestinien. Nous sommes dans une phase intermédiaire. L’année 2006 avait marqué une détérioration de la situation, 2007 nous a rendu des raisons d’espérer. Le dialogue direct entre les parties a repris, avec des rencontres régulières au sommet. Les acteurs régionaux sont à nouveau engagés, comme l’atteste l’Accord de La Mecque et la réaffirmation de l’Initiative de paix arabe. Enfin, la communauté internationale s’investit à nouveau, le Quatuor en particulier. Ces espoirs demeurent toutefois fragiles. Pour éviter toute rechute, tous les acteurs doivent donc travailler ensemble à consolider leurs discours par des gestes concrets.

D’abord, en ce qui concerne les parties, la Belgique soutient le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert dans leur volonté de se rencontrer à intervalle régulier. Cela doit leur permettre de rétablir la confiance mutuelle, mais aussi de réaliser des progrès sensibles pour leur population respective en matière de conditions de vie et de sécurité. Ces questions d’intérêt immédiat ne doivent cependant pas occulter le besoin réel de discussion sur l’avenir. Comment réaliser la solution de deux États coexistant dans la paix et la sécurité? Le passé nous l’a trop souvent montré, faute d’horizon politique crédible, les plus belles embellies sont condamnées à rester sans lendemain. Entre-temps, la Belgique appelle les Gouvernements israélien et palestinien à tout mettre en œuvre pour préserver et consolider le cessez-le-feu conclu à Gaza en novembre dernier. La poursuite des tirs de roquettes, les récentes confrontations violentes et les déclarations de ces derniers jours sont à cet égard très préoccupantes. L’objectif doit rester de maintenir le cessez-le-feu et de l’étendre au reste des territoires occupés.

Nous avons accueilli comme développement positif la formation du Gouvernement d’unité nationale palestinien. Nous attendons à présent qu’il montre dans son programme et, surtout, par ses actes le changement de cap opéré à La Mecque et sa volonté de refléter les principes du Quatuor. Pour la Belgique, une priorité du Gouvernement palestinien, de la présidence palestinien et de la communauté internationale doit être la réforme du secteur de sécurité. Nous appelons par ailleurs le Gouvernement israélien à poser des gestes symboliques forts pour renforcer le poids des discussions bilatérales actuelles en reversant les taxes et les droits de douanes palestiniens et en arrêtant tant l’expansion des colonies dans les territoires palestiniens occupés que la construction du mur au-delà de la Ligne verte.

S’agissant maintenant du rôle des acteurs régionaux, la Belgique salue comme le Secrétaire

général le volontarisme manifesté par les pays arabes au Sommet de Riyad. Nous encourageons ce rôle actif qui s'est depuis traduit par la décision ministérielle, la semaine dernière au Caire, de créer des groupes de travail pour explorer, avec les acteurs internationaux d'une part et Israël d'autre part, la contribution de l'Initiative de paix arabe et les moyens de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Dans ce contexte, la Belgique se félicite de l'engagement renouvelé pris par le Quatuor de jouer son rôle de catalyseur des efforts de la communauté internationale, tout particulièrement par l'intermédiaire de sa coopération accrue avec les acteurs régionaux.

Au sujet du Liban, j'exprimerai notre souci de ne pas laisser la situation s'enliser dangereusement sans réagir. Tous, au Liban et ailleurs, nous devons travailler à sauvegarder la stabilité et la souveraineté du pays. Nous appelons ainsi tous les acteurs politiques libanais à agir de manière responsable en permettant aux institutions de l'État de fonctionner normalement pour épauler cette souveraineté. Nous partageons l'avis émis par le Secrétaire général dans son récent rapport (S/2007/147) sur l'application de la résolution 1701 (2006), selon lequel le déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et des forces armées libanaises au sud du Litani a entraîné un véritable changement stratégique et porteur d'espoirs. Mais la résolution 1701 (2006) est une mécanique complexe, qui doit rester en mouvement. Pour préserver sa dynamique, le rôle du Secrétaire général est central. Nous nous réjouissons donc du consensus avec lequel le Conseil de sécurité a soutenu ses propositions la semaine dernière, plus particulièrement l'envoi, avec l'accord du Gouvernement libanais, d'une mission indépendante d'évaluation des frontières.

Pour finir, dans le souci partagé pour la stabilité du Liban et la lutte contre l'impunité, nous attendons également avec intérêt d'être informés sur la mission d'assistance aux parties libanaises qu'a menée le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, M. Nicolas Michel.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général adjoint de son exposé.

On a récemment observé au Moyen-Orient des signes d'apaisement qui pourraient ouvrir de nouvelles perspectives. La Ligue des États arabes a décidé, au cours d'une réunion au sommet, de relancer l'Initiative de paix arabe. Le Président Abbas de l'Autorité palestinienne et le Premier Ministre israélien Olmert ont commencé à se réunir de façon régulière. La communauté internationale a intensifié ses bons offices au Moyen-Orient. Tout cela constitue à n'en pas douter un bon point de départ pour sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis plusieurs années. La Chine estime que, compte tenu de la situation, toutes les parties devraient saisir cette occasion historique pour resserrer leur coopération, œuvrer vigoureusement en faveur de la paix et engager des pourparlers afin que le processus de paix au Moyen-Orient puisse enregistrer de nouvelles avancées. Il conviendrait pour l'heure de concentrer l'attention sur les points suivants.

Premièrement, il faudrait que la Palestine et Israël établissent des liens de confiance et prennent en compte leurs préoccupations mutuelles. Une telle confiance fait cruellement défaut depuis quelques années, ce qui a fortement entravé l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. Il est urgent de profiter de la réduction des tensions et d'intensifier les efforts visant à accroître la confiance et à dissiper la méfiance. Israël doit cesser ses activités d'implantation de colonies, ainsi que la construction du mur de séparation, et les Palestiniens, pour leur part, doivent arrêter de lancer des roquettes contre Israël. Les deux parties doivent également trouver une solution rapide concernant la libération mutuelle de leurs prisonniers.

Deuxièmement, les deux parties doivent s'employer à reprendre les pourparlers au plus tôt. Les dirigeants des deux parties doivent utiliser au mieux le mécanisme de réunions bihebdomadaires pour traiter, en premier lieu, des questions relatives aux conditions de vie des deux peuples, ce qui est leur principale préoccupation. Ils doivent rechercher une solution appropriée aux questions de sécurité et de développement, qui concernent les deux parties, réduire le sentiment de haine mutuelle entre les deux peuples et instaurer un environnement positif harmonieux. Les deux parties doivent saisir cette occasion pour reprendre des pourparlers d'ensemble.

Troisièmement, la communauté internationale doit appuyer l'Initiative de paix arabe, que les pays arabes ont décidé de relancer lors de leur Sommet en mars. Ce choix stratégique illustre leur espoir et leur désir de paix et fait également la preuve de leur engagement et de leur volonté d'œuvrer ensemble, par des moyens pacifiques et conformément aux accords internationaux pertinents, au règlement de leurs différends et de leurs conflits avec Israël. Il s'agit là

d'un message positif destiné à Israël et à la communauté internationale. Nous croyons que le conflit israélo-arabe ne pourra être réglé que par le biais de pourparlers entre les pays arabes et Israël. Les deux parties doivent s'employer ensemble à améliorer leurs relations et à renforcer les perspectives de contact.

Quatrièmement, la communauté internationale doit aider les parties concernées à améliorer sans tarder la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. Du fait des sanctions économiques et de l'embargo, la situation humanitaire et économique dans les territoires palestiniens occupés se dégrade, certaines personnes vivant dans des conditions désastreuses. La communauté internationale doit prendre des mesures substantielles pour soulager la crise humanitaire à laquelle le peuple palestinien est confronté.

La Chine est également très préoccupée par l'évolution de la situation au Liban. Nous espérons que tous les partis politiques libanais resteront unis, résoudront leurs divergences internes par le biais de négociations, et parviendront à un accord sur de grandes questions telles que la création, le plus rapidement possible, d'un tribunal spécial chargé d'examiner l'affaire Hariri. La préservation de l'unité nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, et la réalisation de l'unité entre les habitants du pays, de l'harmonie nationale et du développement incombent entièrement au peuple libanais. Nous espérons que le Liban pourra avancer sur la voie de la réconciliation politique. La communauté internationale peut lui fournir l'aide nécessaire, mais de trop grandes pressions et une politique d'intervention ne feront qu'ajouter de l'huile sur le feu et ne favoriseront pas le règlement des problèmes.

La Chine a toujours été fermement convaincue qu'un règlement adéquat de la question israélo-palestinienne ne pouvait reposer que sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe « terre contre paix » et des négociations politiques visant à créer un État palestinien vivant pacifiquement aux côtés d'Israël. Cela est dans l'intérêt des peuples de Palestine, d'Israël et de l'ensemble des pays du Moyen-Orient et facilitera l'instauration de la paix et la sécurité dans la région. La Chine continuera d'appuyer tout effort qui puisse contribuer à la réalisation de cet objectif. À cet égard, nous sommes également favorables à un rôle accru du Conseil de sécurité.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions également M. Pascoe des informations qu'il a communiquées au Conseil aujourd'hui.

Depuis notre dernier débat, plusieurs initiatives politiques d'acteurs régionaux et internationaux, en particulier les États-Unis, l'Arabie saoudite, la Ligue des États arabes et le Secrétaire général, maintiennent en vie le processus de paix au Moyen-Orient. Le Sommet arabe du mois dernier a été fructueux et nous appuyons l'engagement renouvelé de la région en faveur de l'Initiative de paix arabe. Son principe de base, « terre contre paix », pourrait être un facteur important en faveur d'une paix durable entre Israël et ses voisins. Nous engageons instamment l'Autorité palestinienne à avaliser officiellement cette Initiative, ce qui faciliterait les efforts diplomatiques des parties impliquées dans le processus de paix en envoyant à la communauté internationale le message sans équivoque que le peuple palestinien dans son ensemble est attaché à la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Les efforts déployés par la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleeza Rice, auprès du Président Abbas et du Premier Ministre Olmert ont également été importants. Il en est résulté que le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert ont décidé de tenir des réunions bihebdomadaires. Bien que ces réunions n'aient pas encore donné de résultats concrets, l'autre choix – c'est-à-dire celui de ne pas se réunir – serait un nouvel obstacle sur la voie d'une solution juste de la question de Palestine et des problèmes de la région.

Nous craignons cependant que ces discussions n'aboutissent en fin de compte qu'à des gestes vides de sens si les parties ne mettent pas ces débats à profit pour examiner les questions les plus importantes qui empêchent la conclusion d'un accord de paix, telles que les frontières d'un État palestinien, les réfugiés et la formule de gouvernement applicable à Jérusalem. Plus précisément, les parties doivent définir un horizon politique qui donne aux peuples palestinien et israélien de l'espoir quant à leur avenir. Cela permettrait à toutes les factions du peuple palestinien de s'engager dans le processus de paix.

La situation sur le terrain continue d'empêcher l'instauration d'un climat favorable au développement de la confiance entre les parties et à un accord de paix

final. Les attaques continues lancées depuis Gaza par des militants palestiniens menacent presque quotidiennement les civils israéliens. L'enlèvement du caporal Gilad Shalit et du journaliste de la BBC Alan Johnston, et le manque de preuve que ce dernier est encore en vie, ont non seulement pour effet de créer un climat d'insécurité dans le territoire palestinien, mais signalent également que certaines factions palestiniennes ne souhaitent pas vraiment faire la paix. Nous demandons instamment que ces deux personnes enlevées soient libérées sans tarder et sans conditions.

Par ailleurs, les mesures unilatérales prises par le Gouvernement israélien enlèvent toute normalité à la vie des Palestiniens et entravent le processus de paix. Dans certains cas, elles constituent des violations des droits de l'homme et du droit international. Les incursions meurtrières répétées en territoire palestinien, comme celle survenue le week-end dernier, font des morts parmi les civils palestiniens innocents. Nous demandons de nouveau à Israël de cesser ses incursions militaires en territoire palestinien. Nous demandons également à l'Autorité palestinienne, en particulier au Gouvernement du Hamas, d'engager instamment ses factions à faire montre de prudence et à respecter le cessez-le-feu conclu avec Israël. Nous nous félicitons des rapports initiaux indiquant que cela s'est bien produit. Nous réitérons que l'engagement politique de l'Autorité palestinienne à l'égard du processus de paix ne sera pas crédible tant qu'elle ne parviendra pas à empêcher les actes de violence de la part de ses factions armées.

Nous demeurons préoccupés par les conditions difficiles dans lesquelles vivent les Palestiniens dans certaines zones du territoire occupé. Les restrictions à la liberté de circuler et les constructions de colonies illégales sur le territoire constituent de graves violations des droits de l'homme et du droit international. Elles exacerbent le sentiment de frustration qu'éprouve le peuple palestinien à l'égard de l'occupation. En plus de ces actes, le fait que le processus de paix semble dans l'impasse érode la confiance des Palestiniens vis-à-vis d'Israël et amenuise l'espoir qu'une solution à leur accession à la souveraineté pourra être trouvée par la voie politique.

Nous exhortons le Gouvernement israélien à assouplir les mesures restrictives qu'il impose à la population palestinienne sur le territoire occupé, y compris Jérusalem-Est. De même, nous prions le Gouvernement israélien de mettre un terme aux restrictions faites à la liberté de circuler, en particulier à la construction du mur illégal de séparation, qui doit être détruit pour donner un semblant de normalité à la vie des Palestiniens.

Au Liban, l'impasse politique persistante nous préoccupe, même si l'on observe des signes encourageants de dialogue entre les parties. Nous enjoignons les parties à poursuivre ces efforts et nous réitérons que la paix au Liban passe par un processus politique pour l'unité nationale, et que ce processus passe à son tour par la création du tribunal spécial international.

Nous déplorons les interventions terrestres et aériennes menées en violation des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et qui dressent des obstacles dans la voie vers la paix.

Enfin, nous souhaitons nous associer à ceux qui ont félicité et adressé leurs remerciements à M. Alvaro de Soto pour son inestimable travail.

M. Montovani (Italie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier d'être parmi nous au Conseil aujourd'hui, Monsieur Howells, et de présider cette séance. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques Pascoe de son exposé.

Ces dernières semaines, le conflit israélo-palestinien a connu une évolution prometteuse. Suite à l'établissement du Gouvernement d'unité nationale et aux contacts directs pris par le Président de l'Autorité palestinienne et le Premier Ministre israélien, la Ligue des États arabes a offert au processus de paix une perspective qu'on ne doit pas ignorer. La proposition développée au sommet de Riyad, visant à relancer le plan de Beyrouth de 2002, constitue une base de négociations intéressante qui peut permettre au processus de paix de définir les paramètres nécessaires à la transition vers la phase finale de la Feuille de route.

Nous nous félicitons de l'attitude positive adoptée par le Gouvernement israélien vis-à-vis de la décision de la Ligue des États arabes demandant à l'Égypte et à la Jordanie d'étudier les modalités permettant de définir les termes de l'application de la proposition relancée par le sommet de Riyad. Depuis longtemps, l'Italie ressent la nécessité d'accroître le nombre de pays qui apportent leur concours au processus de paix, et considère utile la participation des pays arabes afin de renforcer les perspectives d'une

solution régionale au conflit. Nous sommes persuadés que les contacts établis à cette fin entre Israël, l'Égypte et la Jordanie contribueront à une meilleure entente progressive. Nous avons bon espoir que les parties feront preuve de la souplesse et de la bonne volonté requises pour amorcer un véritable dialogue.

L'Italie confirme son appui aux principes énoncés dans la Feuille de route, en même temps qu'elle réitère que leur application doit tenir compte de la nécessité d'avancer rapidement vers une solution juste et définitive. Dans ce contexte, nous continuons d'apporter notre plein appui au rôle joué par le Quatuor et par l'Union européenne dans ce cadre afin d'encourager la réussite des négociations entre Israël et les Palestiniens.

Nous sommes profondément préoccupés par les déclarations prononcées par certaines factions palestiniennes qui s'efforcent de mettre fin à la trêve à Gaza, respectée dans une grande mesure jusqu'à présent. Si elles devaient être suivies d'actes, ces déclarations risqueraient de ranimer une dangereuse spirale de violence susceptible de compromettre les lents progrès réalisés à ce jour. Il est par conséquent essentiel que le Gouvernement palestinien s'engage fermement à mettre fin aux attaques violentes, aux tirs de roquettes Qassam, à la contrebande d'armes à Gaza et à la détention du caporal Shalit.

Dans le même temps, nous pensons qu'Israël devrait prendre des mesures concrètes pour assouplir les restrictions à la liberté de circulation du peuple palestinien, en particulier en Cisjordanie, pour que l'accès de la population et des marchandises à la bande de Gaza ne soit plus bloqué, notamment au point de passage de Rafah. Israël devrait également reprendre rapidement le transfert des droits de douane au Gouvernement palestinien. Dans ce contexte, nous espérons que les conditions nécessaires pourront être réunies pour permettre à la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière de reprendre totalement ses opérations.

Il est tout aussi important que les deux parties s'efforcent d'éviter de prendre des mesures ou d'émettre des avis qui pourraient être mal interprétés par l'opinion publique et générer des tensions susceptibles d'entraver ou de faire cesser le dialogue. Il est vital qu'Israël et l'Autorité palestinienne s'efforcent d'éviter toute initiative ou position pouvant faire obstacle ou réduire à néant le fragile dialogue qui a été établi.

Si nous pensons que les rencontres entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert sont prometteuses, il faudrait éviter de donner à l'opinion publique palestinienne l'impression qu'il s'agit uniquement d'une campagne médiatique sans aucun effet tangible sur leurs conditions de vie dans les territoires. C'est une des raisons pour lesquelles nous estimons qu'Israël devrait saisir l'occasion de raviver, de manière convaincue, le dialogue avec le Président Abbas, dont la responsabilité sur les négociations de paix est clairement établie dans le programme du nouveau Gouvernement palestinien, sous réserve d'une ratification par le conseil national palestinien ou d'un référendum sur tout accord.

Dans ce contexte, il est crucial de promouvoir la reconstruction économique des territoires palestiniens et de faciliter la reconstitution du tissu social – exercice au cours duquel l'Union européenne s'est distinguée lors des derniers mois, dans le cadre de l'aide qu'elle a fournie au peuple palestinien.

S'agissant du Liban, nous sommes préoccupés par la fragilité de la situation politique dans le pays, qui demeure extrêmement complexe et étroitement liée à la solution des deux questions étroitement liées : la création d'un tribunal international sur l'assassinat d'Hariri et le Gouvernement d'unité nationale. Nous sommes convaincus que le seul moyen de faire sortir le pays de l'impasse politique dans laquelle il se trouve est de faire en sorte que toutes les parties libanaises prennent des décisions politiques courageuses et responsables. Par conséquent, nous exhortons une fois encore le Gouvernement et l'opposition à relancer résolument le dialogue pour s'attaquer aux causes véritables des problèmes politiques auxquels se heurte le pays et les régler.

Il est indispensable, nous en sommes convaincus, de créer un tribunal international. Toutefois, à ce stade critique du processus de paix au Liban, nous devons être conscients des conséquences qu'une action plus vigoureuse de la part de la communauté internationale pourrait avoir sur la situation nationale.

Ce qui importe avant toute chose au Liban, c'est la volonté de relancer le dialogue national pour s'atteler aux causes des problèmes politiques nationaux qui ont créé l'impasse institutionnelle actuelle. L'Italie estime par conséquent qu'il convient d'encourager et de renforcer la reprise du dialogue entre la majorité et l'opposition, condition préalable à un accord qui

permettra au Liban de sortir de cette crise politique épineuse.

La communauté internationale prend une part très active à la stabilisation du pays, et la présence de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans le sud est une garantie de l'engagement de la communauté internationale. Cependant nous sommes préoccupés de constater qu'une solution semble encore lointaine sur certaines questions fondamentales concernant la normalisation des relations bilatérales entre le Liban et Israël, notamment la libération des soldats israéliens enlevés, les fermes de Chebaa et les survols militaires israéliens du territoire libanais.

La FINUL a prouvé à maintes reprises qu'elle était capable d'intervenir promptement et efficacement pour apaiser les tensions sur la frontière israélo-libanaise qui risquaient de dégénérer et de créer une situation dangereuse. Nous estimons que le mécanisme tripartite qui se compose de la FINUL, des Forces armées libanaises et des Forces de défense israéliennes est particulièrement utile pour régler d'éventuels différends, et nous prions instamment les parties de continuer à recourir régulièrement à ce mécanisme. Nous encourageons les parties à procéder rapidement, en collaboration avec la FINUL, à une démarcation plus précise de la Ligne bleue, dans le but également d'éviter la répétition d'incidents le long de la Ligne.

À cet égard, nous pensons qu'il est essentiel de définir clairement la question des fermes de Cheba'a, qui reste une source dangereuse de tension le long de la frontière entre les deux pays. Nous apprécions à sa juste valeur le travail réalisé au cours des derniers mois par les cartographes de l'ONU, et espérons que l'on pourra prochainement présenter une proposition qui servira de base à des consultations politiques.

Nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles des armes continuent d'être acheminées en contrebande au Liban, notamment au-delà de la zone d'opérations de la FINUL, en dépit de l'interdiction prévue par la résolution 1701 (2006). Nous sommes convaincus de la volonté des forces armées libanaises d'empêcher la contrebande d'armes, mais il est fondamental que tous les pays voisins s'engagent à empêcher tout accroissement du potentiel destructeur des factions libanaises rivales.

Selon nous, il importe que l'ONU intervienne dans ce domaine. Dans cette optique, nous avons manifesté notre appui à la proposition du Secrétaire général de dépêcher une mission indépendante qui sera chargée de faire une évaluation de la surveillance de la frontière libanaise en vue d'empêcher le trafic d'armes et de faire des recommandations, proposition que le Conseil de sécurité a approuvée dans la déclaration de son président, adoptée le 17 avril (S/PRST/2007/12).

Nous considérons qu'il importe que la Syrie s'engage véritablement en la matière. Damas peut jouer un rôle positif dans la stabilité et l'évolution de la situation dans la région, mais uniquement si les autorités syriennes confirment par des actes leur volonté d'œuvrer de bonne foi à la paix. À ce propos, nous attendons avec intérêt de connaître l'issue de la récente visite du Secrétaire général à Damas.

La pleine application de la résolution 1701 (2006) relève principalement de la responsabilité du Gouvernement libanais. Néanmoins, nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les forces armées libanaises en raison du manque d'équipement et de formation adéquate pour mener à bien certaines des tâches essentielles prévues par la résolution, notamment pour prévenir la contrebande d'armes. Il est essentiel de commencer rapidement à réfléchir à la façon d'aider les forces armées libanaises à se conformer aux normes requises en matière de formation, d'équipement et de ressources.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé sur la situation concernant le processus de paix au Moyen-Orient.

Au cours de ces derniers mois, de nombreux faits nouveaux importants et dignes d'intérêt sont survenus au Moyen-Orient. Il importe de continuer à influencer les réalités locales, en tirant parti de l'élan donné par le Sommet arabe tenu à Riyad. Les décisions prises à ce sommet ont créé un environnement favorable à la stabilisation du processus de paix au Moyen-Orient. Prochainement, des échanges très intenses auront lieu, en vertu de la décision prise en Arabie saoudite, entre les parties, notamment par le Quatuor, dont la Russie fait partie, les partenaires régionaux et d'autres parties intéressées. Nous espérons que la réunion ministérielle du Quatuor, qui aura lieu en mai, débouchera sur des résultats positifs. Nous nous félicitons des efforts considérables déployés par le Secrétaire général pour aider à parvenir à un règlement global au Moyen-Orient. Nous attendons avec intérêt les propositions qu'il présentera à l'issue de sa récente visite dans cette région. Nous nous félicitons que le Secrétaire général

ait jugé positifs les pourparlers qui ont eu lieu à Damas.

Il est nécessaire de tirer parti de cette situation générale favorable pour déployer des efforts concrets en vue de relancer le dialogue israélo-arabe dans tous les volets, et en particulier sur la voie de négociation israélo-syrienne, et de transformer les échanges de vues entre l'Autorité nationale palestinienne et le Gouvernement israélien en négociations de fond. À l'évidence, tout cela demandera des efforts considérables. Le principal est que ce travail soit entrepris collectivement, avec la participation de toutes les parties intéressées.

En dépit des tendances positives, la situation dans la région demeure très complexe. La raison en est principalement la situation en matière de sécurité dans les territoires palestiniens. Les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue, s'acquitter de leurs obligations pertinentes et empêcher toute action qui pourrait déboucher sur des mesures qui mineraient le processus.

Le 18 avril, le Comité ministériel arabe chargé du suivi de l'Initiative de paix arabe s'est réuni. La Russie a réagi positivement aux conclusions de cette réunion. Nous accordons une grande importance à la création, par la Ligue des États arabes, d'un mécanisme de travail visant à favoriser un dialogue de fond dans le cadre duquel toutes les parties intéressées auront des contacts directs avec Israël afin de trouver le moyen de régler le conflit israélo-arabe.

C'est cette démarche même que la Russie n'a eu de cesse de défendre en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre du Quatuor des médiateurs internationaux pour la paix au Moyen-Orient. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés pour parvenir à un règlement global israélo-arabe, qui serait bien entendu réciproque, prendrait en compte les préoccupations des deux parties et chercherait de véritables solutions fondées au regard du droit.

Moscou a appelé l'attention sur la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, pays qui a accueilli la récente réunion des États arabes, en vue de l'organisation d'une conférence sur le Moyen-Orient organisée sous l'égide de l'ONU, avec la participation de la communauté internationale, des acteurs régionaux et des parties directement concernées. Cette proposition correspond à l'initiative russe bien connue visant à organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Nous sommes certains que la mise en œuvre de cette initiative permettrait de relancer le processus de paix dans cette région sur tous les fronts, afin de parvenir à un règlement complet, juste et durable du conflit israélo-arabe.

La situation au Liban demeure malheureusement très complexe, étant donné qu'au parlement, la majorité du Gouvernement libanais et les partis de l'opposition ne sont pas encore parvenus à un consensus sur les deux questions essentielles, à savoir la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la création d'un tribunal international sur l'assassinat du l'ancien Premier Ministre Hariri. Nous exhortons les Libanais à poursuivre leurs efforts pour atteindre l'objectif principal, qui est de préserver le consensus national. Cela signifie garantir l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban.

La communauté internationale doit aider les Libanais de façon constructive, sans exercer de pression injustifiée, à trouver une solution globale et efficace aux problèmes en suspens. Cependant, la responsabilité principale du sort du Liban incombe à toutes les forces politiques libanaises.

Mme Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous remercier de présider ce débat, Je remercie également M. Lynn Pascoe de son exposé.

Le conflit qui sévit au Moyen-Orient demeure l'une des questions les plus pressantes auxquelles le Conseil de sécurité doit résolument s'atteler aujourd'hui. Comme le Secrétaire général Ban Ki-moon l'a dit à diverses reprises, la région du Moyen-Orient est plus complexe, plus fragile et plus dangereuse qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Cette complexité exige une réaction décisive et soutenue de la part de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'Organisation, et de ses dirigeants. L'Indonésie a toujours pensé que l'ONU doit rester constamment engagée au Moyen-Orient, si l'on veut que la paix l'emporte dans la région.

À cet égard, ma délégation se félicite de l'engagement du Secrétaire général et de sa récente visite au Moyen-Orient, notamment en Syrie. Nous pensons comme lui que le règlement du conflit du Moyen-Orient est une nécessité à la fois morale et stratégique. Nous, l'ONU, et pas uniquement le

Conseil, avons l'obligation morale de rétablir la paix dans la région.

En raison de l'ampleur de la tâche, l'ONU ne peut à elle seule relever ce défi. Par conséquent, le partenariat entre l'ONU, l'Union européenne, les États-Unis et la Russie au sein du Quatuor demeure essentiel.

Nous fondons de grands espoirs dans le Quatuor, et nous pensons qu'il doit poursuivre ses efforts, se réunir régulièrement et surveiller, par l'intermédiaire de ses envoyés, l'évolution de la situation et les mesures prises par les parties concernées. Nous attendons avec intérêt les prochaines réunions du Quatuor dans la région, et l'encourageons à s'engager davantage et avec une volonté renouvelée sur la voie de l'instauration d'une paix durable dans la région.

Ma délégation a aussi bon espoir que, grâce à des informations obtenues de première main lors de contacts avec différents dirigeants de la région, le Secrétaire général sera en mesure d'insuffler une nouvelle vigueur aux travaux du Quatuor. Le Quatuor contribue au maintien d'une dynamique au niveau international, mais au niveau régional les efforts en faveur de la paix nécessiteront aussi le concours d'acteurs locaux qui sont sensibles à la question. C'est pourquoi, nous félicitons l'Arabie saoudite de ses initiatives importantes, notamment l'organisation de la réunion de La Mecque, ainsi que d'autres pays de la région de leurs contributions.

Nous tenons aussi en haute estime le rôle de la Ligue des États arabes et saluons la Déclaration de Riyad adoptée lors de son récent sommet. Nous estimons que la communauté internationale doit témoigner son appui à la réaffirmation par les États membres de la Ligue, dans le texte de la Déclaration, de leur attachement à l'Initiative de paix arabe.

L'Initiative, qui a été reprise dans la Feuille de route, est un élément important qui constitue le socle du processus de paix. Il s'agit là d'une formule conçue localement pour parvenir à une paix authentique et durable dans la région, initiative qui affirme la capacité des pays de la région à prendre en mains les questions qui les concernent.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, ma délégation réitère son appel à la retenue et sa demande de s'abstenir de toute initiative susceptible de remettre en cause les possibilités d'avancer vers la paix. Nous déplorons la poursuite des incursions des Forces de défense israéliennes (FDI) dans les villes palestiniennes, notamment Naplouse et Djénine, et dans les camps de réfugiés. Nous déplorons aussi l'emploi par les FDI de civils palestiniens en tant que boucliers humains dans des fouilles maison par maison menées au cours de ces raids. Ma délégation exige qu'Israël mette un terme à de tels actes et respecte les droits fondamentaux du peuple palestinien et le droit international.

La poursuite de la construction illégale du mur dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, au mépris de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, est elle aussi déplorable. Les conséquences néfastes pour les Palestiniens de cette mesure sont manifestes. Lorsqu'elle aura atteint sa longueur totale de 703 kilomètres, la barrière aura totalement encerclé plus de 31 000 personnes. Comme 80 % de cette barrière traverse des terres palestiniennes, les communautés palestiniennes se voient de plus en plus refoulées et isolées les unes des autres.

Du côté positif des relations israélo-palestiniennes actuelles, nous nous félicitons de la mise en place d'un mécanisme bihebdomadaire par lequel le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert se consultent et examinent régulièrement des questions politiques. Leur attachement à faire le maximum pour promouvoir la paix est digne d'éloges.

L'accord auquel sont parvenus le Président palestinien Mahmoud Abbas et le Premier Ministre Ismail Haniyeh, le 14 mars 2007, sur la composition du Gouvernement d'unité, et la prise de fonctions de celui-ci le 17 mars 2007, est un fait nouveau dont nous nous félicitons. Nous sommes conscients des facteurs subtils dont les deux parties devaient tenir compte pour parvenir à cet accord.

La communauté internationale doit donner au Gouvernement palestinien d'unité nationale la chance de fonctionner. Il sera capital de pouvoir compter sur une assistance internationale fournie par les États donateurs pour le renforcement des capacités et pour promouvoir l'efficacité du Gouvernement d'unité.

Une solution globale au conflit du Moyen-Orient doit aussi comprendre un règlement permanent des questions nées de conflits entre Israël et le Liban, ainsi qu'entre Israël et la Syrie.

En ce qui concerne le Liban, ma délégation déplore vivement la poursuite des violations par Israël de l'espace aérien libanais, qui sont contraires à l'esprit

et la lettre de la résolution 1701 (2006). Nous ne saurions trop insister sur le fait que, si Israël est véritablement attaché à la cause de la paix, il doit se plier aux obligations qui lui incombent au titre de la primauté du droit. Nous restons préoccupés par l'instabilité politique qui perdure au Liban. Selon nous, à l'heure où la communauté internationale œuvre d'arrache-pied pour assurer la paix dans la région, le peuple libanais et ses dirigeants devraient s'employer avec diligence à promouvoir l'unité nationale et la réconciliation. Il s'agit là d'un apport nécessaire, dont les efforts internationaux dans le pays et la région ne peuvent se passer. Nous soulignons l'importance d'un véritable respect des Accords de Taëf par toutes les parties de la région.

En ce qui concerne les questions relatives à la Syrie, il est très encourageant de voir que le rôle de la Syrie dans les projets de paix au Moyen-Orient est largement reconnu.

Ma délégation se félicite de ce que le Président Assad soit disposé à reprendre des négociations avec Israël. Nous pensons qu'un règlement de la question du plateau du Golan sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981) contribuera au règlement d'ensemble du conflit au Moyen-Orient. Nous nous félicitons aussi des assurances fournies par le Président Assad quant à la coopération de la Syrie avec l'Organisation des Nations Unies sur toutes les questions relatives à la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Pour terminer, ma délégation souhaite réaffirmer sa volonté d'apporter une contribution constructive aux efforts visant à promouvoir la paix au Moyen-Orient. Nous tenons aussi à redire notre conviction qu'il sera fondamental de mettre fin à l'occupation israélienne qui a débuté en 1967 et de créer un État palestinien indépendant et viable, aux côtés d'un État d'Israël vivant en sécurité et pleinement reconnu, pour parvenir à une paix juste, durable et globale dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je souhaite tout d'abord remercier M. Lynn Pascoe pour son rapport. C'est un travail impressionnant, qui arrive à point nommé. Comme il l'a clairement dit, la période actuelle ouvre de nouvelles possibilités au Moyen-Orient. Certains faits nouveaux positifs donnent des raisons d'espérer et il incombe à la communauté internationale d'encourager les parties à s'en saisir et à apporter leur concours au processus de paix.

Cela est encore plus important à la suite de la récente escalade de la violence, qui a fait plusieurs victimes de part et d'autre. La stabilité relative des derniers mois a rendu possible des avancées sur le front politique. Un retour à la violence serait une régression inacceptable. Dans ce contexte, je condamne la violation du cessez-le-feu à Gaza par la branche militaire du Hamas et j'attends du Gouvernement d'unité nationale qu'il prenne les mesures nécessaires pour empêcher de telles attaques. Toutes les parties doivent immédiatement mettre fin à la violence afin que nous puissions continuer de nous concentrer sur le processus politique. Il devrait être évident pour tous que le seul chemin qui puisse mener à des progrès sensibles est celui du dialogue.

La création du Gouvernement d'unité nationale en mars était une étape significative. Le Royaume-Uni jugera le Gouvernement sur la base de son programme et de ses actes, et réagira en conséquence. Comme nous l'avons clairement indiqué, nous avons toujours été disposés à travailler avec un Gouvernement s'appuyant sur les principes du Quatuor. Je demande aux collègues de se montrer cohérents dans les messages qu'ils adressent au Gouvernement d'unité nationale concernant l'importance de l'adhésion à ces principes.

J'aimerais saisir cette occasion pour saluer la création du Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe, à la suite de la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe par la Ligue des États arabes lors de son Sommet de Riyad. Je me félicite aussi du rôle qu'a joué la Secrétaire d'État Mme Rice pour réunir le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, ainsi que de leur récente rencontre du 15 avril. J'espère sincèrement que ce dialogue va se poursuivre.

Nous devons à présent axer nos efforts sur ce qui est déjà à notre portée. Nous devons redynamiser les mécanismes et cadres existants, comme le Quatuor et l'Initiative de paix arabe. Nous devons veiller à maintenir la dynamique en cours, quels que soient les efforts visant à nous détourner de ce processus. Bien sûr, il y aura des événements qui risqueront de le faire dérailler. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de laisser ce processus être la victime de tels événements ni, d'ailleurs, d'attentes excessivement optimistes. Au contraire, nous devons trouver un moyen d'offrir l'espoir aussi bien au peuple israélien qu'au palestinien et les aider à bâtir une confiance réciproque. C'est

pourquoi, nous devons travailler ensemble et offrir un horizon politique.

Il est impératif que la communauté internationale démontre son attachement à un futur État palestinien et à la sécurité d'Israël. Nous pouvons lancer un message d'appui fort à un État palestinien viable en améliorant les capacités des institutions palestiniennes. Faciliter la coordination de l'assistance aux Palestiniens aidera aussi à court terme à améliorer leur vie quotidienne. Le mécanisme international temporaire continue d'acheminer l'aide humanitaire, mais j'appelle Israël à débloquer les recettes fiscales palestiniennes.

Je me réjouis de l'intention du Premier Ministre Olmert de normaliser l'ouverture des points de passage de Karni et Rafah et d'assouplir les autres restrictions imposées à la circulation. Tout cela contribuerait à améliorer la vie des Palestiniens et favoriserait la confiance entre les parties. Mais les deux camps peuvent faire davantage pour renforcer la confiance. Je demande la libération immédiate du caporal Shalit et la fin des tirs de roquettes Qassam de Gaza vers Israël. Je crois comprendre que le Président Abbas a présenté au Premier Ministre Olmert un plan de sécurité, et j'espère vraiment qu'à la faveur d'un dialogue soutenu, les parties pourront le mettre en œuvre et améliorer la sécurité. Je m'associe également aux appels lancés à Israël pour qu'il respecte la Feuille de route, gèle toute implantation, y compris l'extension de colonies existantes, et démantèle tous ses postes avancés.

Le Quatuor a une fonction motrice importante dans le processus de paix, et je suis heureux qu'il se soit souvent réuni cette année. Nous aimerions beaucoup voir une réunion élargie du Quatuor qui inclurait les pays de la région. Il va sans dire que cette dernière a un rôle à jouer en offrant des perspectives de paix et de meilleures relations entre les parties. L'ONU est aussi un acteur fondamental. Il est essentiel que la participation de tous les organismes et organes des Nations Unies soit constructive et que la réponse de l'Organisation à la situation soit coordonnée avec soin. J'ai été heureux d'en apprendre davantage sur la visite réussie du Secrétaire général dans la région, le mois dernier.

Je saisis cette occasion pour remercier tous ceux qui ont appuyé nos appels à la libération du journaliste britannique Alan Johnston. Nous continuons de demander qu'il soit relâché immédiatement et sans condition. Sa détention prolongée est parfaitement inacceptable. Alan Johnston est depuis longtemps un grand ami du peuple palestinien, et il a choisi de vivre à Gaza pour témoigner de la réalité telle qu'il la voit, depuis Gaza. C'est un crime répréhensible, et il doit être immédiatement libéré, car l'existence d'une presse libre et vigoureuse est la pierre angulaire de toutes nos sociétés démocratiques.

Je réaffirme l'engagement du Royaume-Uni à trouver au Moyen-Orient une solution débouchant sur une paix globale et durable, avec deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

J'en viens brièvement au Liban. Nous appuyons les efforts constants du Premier Ministre Siniora pour trouver une solution à la situation politique actuelle. La question d'un tribunal destiné à juger ceux qui seront finalement accusés du meurtre de Rafik Hariri est au cœur de ces discussions. Nous sommes convaincus que la création rapide du tribunal est dans l'intérêt de tous les Libanais, en particulier pour mettre un terme, une fois pour toutes, au cycle d'assassinats à motifs politiques. Nous continuerons d'appuyer les efforts en ce sens.

Le Royaume-Uni reste par ailleurs pleinement attaché à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) qui, à l'instar du tribunal, est cruciale pour la stabilité future du Liban. Le Conseil vient d'autoriser la première suite opérationnelle significative donnée à cette résolution : le déploiement d'une mission des Nations Unies pour évaluer la sécurité de la frontière avec la Syrie. Il s'agit d'une mesure importante qui, nous l'espérons, renforcera la souveraineté libanaise tout en faisant mieux respecter l'embargo sur les armes établi par la résolution 1701 (2006). Nous attendons aussi avec intérêt de progresser sur la question des fermes de Chebaa et soulignons une fois encore la nécessité de libérer les soldats israéliens capturés l'été dernier.

Nous nous sommes trop souvent trouvés, par le passé, dans des situations encourageantes pour nous montrer, si je puis dire, naïvement optimistes. De toutes parts, il reste de grands défis à relever. Mais le prix de la paix et de la sécurité pour la région ne demande qu'à être remporté; il suffit que les parties prenantes de la région fassent preuve de courage et que nous, communauté internationale, nous engagions suffisamment. Le Royaume-Uni n'épargnera aucun effort pour jouer son rôle.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Royaume-Uni, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. La Palestine se réjouit de vous voir, Monsieur le Ministre Howell, présider notre débat d'aujourd'hui. Je tiens à vous assurer que la direction palestinienne – en particulier le Président Abbas – fait tout son possible pour obtenir la libération d'Alan Johnston, le journaliste de la BBC. Je félicite également l'Afrique du Sud pour sa direction compétente du Conseil le mois dernier. En outre, je remercie le Secrétaire général adjoint Pascoe d'avoir exposé aujourd'hui la situation au Conseil. Je tiens aussi à adresser à M. Alvaro de Soto notre reconnaissance et nos félicitations pour son travail et le rôle qu'il a joué. Nos dirigeants lui exprimeront la gratitude de la Palestine en temps utile.

Le moment est également opportun pour remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de sa récente visite dans le territoire palestinien occupé, où il a été directement témoin des difficultés sur le terrain, y compris, entre autres, la manière dont les implantations et le mur empiètent sur tous les aspects de la vie et la crise humanitaire que connaît la population palestinienne sous occupation israélienne.

Comme cela a été souligné durant cet exposé, de nombreux efforts sont déployés par plusieurs parties – en particulier les pays arabes, le nouveau Gouvernement d'unité nationale palestinien et les membres du Quatuor – pour relancer le processus de paix en vue d'une reprise des négociations directes entre les camps palestinien et israélien et, en fin de compte, d'un règlement juste et pacifique de ce conflit tragique. Ces efforts ont ravivé l'espoir du peuple palestinien et de toutes les parties concernées de voir une avancée mettre fin à la détérioration de la situation et créer un environnement plus propice au dialogue et à de véritables négociations de paix.

Malheureusement, pendant que ces initiatives sont menées, Israël, puissance occupante, poursuit activement ses politiques et pratiques illégales qui visent à maintenir son occupation de bientôt 40 ans sur le territoire palestinien, dont Jérusalem-Est. Pendant que tout le monde parle de paix, Israël poursuit sa campagne de colonisation, ses agressions militaires contre la population civile palestinienne et ses châtiments collectifs à l'encontre du peuple palestinien. De tels actes sont en flagrante contradiction avec les efforts de paix et exacerbent la situation déjà très difficile sur le terrain, alimentant les tensions et le cynisme et minant la reprise du dialogue et des négociations.

En effet, l'arrière-plan des efforts de paix actuels reste celui d'une crise dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui voit le peuple palestinien continuer de subir de graves violations du droit international – dont le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme – que la puissance occupante persiste à commettre quotidiennement. Ainsi, pendant que l'espoir croît au sein de la population palestinienne, et pendant que ses dirigeants s'efforcent d'améliorer ses conditions de vie et de relancer les négociations de paix, la situation désastreuse qu'elle connaît au jour le jour en raison des agissements de la puissance occupante, mais aussi des sanctions internationales injustes qui lui sont imposées, atténue et menace de faire taire cet espoir.

La situation réelle qui règne dans le territoire palestinien occupé est peut-être démoralisante, mais il est indispensable d'en parler. Tout en considérant que nous devons tous tendre nos efforts vers la reprise du processus de paix et l'instauration d'un climat favorable, nous jugeons également nécessaire d'attirer l'attention sur la réalité afin de présenter un tableau complet des conditions auxquelles le peuple palestinien est confronté, car ce sont des conditions dans lesquelles aucun effort de paix ne saurait aboutir.

Ces derniers jours, Israël, puissance occupante, a continué à mener des attaques militaires qui sèment la mort et la destruction en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ajoutant à la terreur et au traumatisme de la population civile assiégée et infligeant de nouvelles pertes humaines et matérielles au peuple palestinien. Dans cette période marquée par un recours continuel à une force excessive, aveugle et meurtrière, les forces d'occupation israéliennes ont tué et blessé un grand nombre de civils palestiniens, parmi lesquels des enfants. Une preuve éclatante du mépris constant d'Israël pour la vie des Palestiniens réside dans les actes d'agression commis en l'espace de 24 heures le week-end dernier, où neuf Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués. En outre, la menace d'une vaste invasion de Gaza par Israël reste imminente, comme l'ont indiqué les déclarations de plusieurs responsables israéliens.

Les forces d’occupation israéliennes ont également poursuivi leurs campagnes d’arrestation et d’incursion dans tout le territoire palestinien occupé, y perturbant le cours de la vie quotidienne et mettant en danger la vie des civils. Elles ont même continué d’appliquer leur déplorable pratique qui consiste à utiliser les civils palestiniens, y compris les enfants, comme boucliers humains au cours des fouilles maison par maison accompagnant certaines incursions.

Ces rafles et arrestations ont fait monter en flèche le nombre des civils palestiniens incarcérés et détenus par Israël, la puissance occupante. Pour l’heure, on recense dans les geôles et les centres de détention israéliens plus de 11 000 détenus palestiniens, dont plus d’une centaine de femmes et au moins 300 enfants, qui sont soumis aux pires conditions et, très souvent, à la torture. Ce mois-ci, le peuple palestinien a célébré une nouvelle Journée du prisonnier pour demander que soient libérées toutes les personnes détenues de façon arbitraire et illégale par Israël et que, dans l’intervalle, elles soient traitées avec humanité. Malheureusement, la puissance occupante a rejeté toutes les initiatives visant à obtenir la libération des prisonniers palestiniens, y compris celles qui auraient concouru à la remise en liberté du soldat israélien en captivité et auraient à coup sûr apaisé les tensions entre les deux parties.

Comme on l’a déjà dit, Israël, puissance occupante, intensifie aussi ses campagnes d’implantation des colonies ainsi que ses travaux d’édification du mur dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est, ce qui représente une violation grave de la quatrième Convention de Genève et d’autres dispositions du droit international applicable, un manquement flagrant aux résolutions de l’ONU et un geste de mépris total pour l’avis consultatif de la Cour internationale de Justice. La mainmise sur les terres se poursuit, de même que la politique d’expansion et l’annexion de facto de vastes étendues du territoire palestinien, en particulier la partie occupée de Jérusalem-Est et ses environs. La puissance occupante continue, en toute illégalité, d’étendre et de construire ses colonies, de construire des routes réservées aux Juifs qui desservent les implantations et d’autoriser les colons israéliens, dont la présence est illégale, à agir en toute impunité contre la population civile palestinienne. Des civils palestiniens, même les enfants, continuent de subir des actes de violence, de harcèlement, d’intimidation et de vandalisme de la part de colons armés et fanatiques, en particulier dans la région de Al-Khalil. Aucun n’ayant eu à répondre de ces actes criminels, ils sont enhardis à terroriser encore et toujours le peuple palestinien.

Par ailleurs, la puissance occupante continue de confisquer les terres palestiniennes et de détruire les biens palestiniens pour édifier son mur illégal, un mur de l’apartheid qui a transformé plusieurs localités palestiniennes en bantoustans, privé de gagne-pain des milliers de palestiniens et anéanti des communautés entières. Il est évident que la puissance occupante poursuit ces pratiques dans le dessein de protéger ses colonies illicites derrière des retranchements et des fortifications en vue d’annexer de facto le territoire palestinien. De même qu’il est évident que la poursuite de la colonisation des terres palestiniennes au moyen des implantations et du mur désintègre le territoire palestinien et compromet gravement les chances d’aboutir à la coexistence de deux États tel que prévu dans les résolutions de l’ONU et la Feuille de route du Quatuor.

Ainsi, plus de 500 points de contrôle et barrages installés par la puissance occupante dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ont divisé en deux tout le territoire, à l’intérieur duquel les déplacements et le passage restent soumis à d’importantes contraintes. Même le personnel humanitaire et médical, y compris celui des Nations Unies, est soumis à ces restrictions sur les déplacements et à des actes de harcèlement. Le prétexte de la sécurité ne saurait justifier la présence des points de contrôle, qui visent, en réalité, à contrôler entièrement la circulation des personnes et des biens, et qui s’inscrivent clairement dans la volonté de la puissance occupante de déshumaniser, d’humilier, de harceler et d’assujettir le peuple palestinien. Il est en outre indéniable que les points de contrôle ont anéanti l’économie palestinienne et exacerbé la crise humanitaire.

De même, la puissance occupante continue de boucler fréquemment l’ensemble du territoire palestinien occupé, en particulier en fermant arbitrairement le point de passage de Rafah, qui est le seul par lequel les civils palestiniens peuvent pénétrer et quitter la bande de Gaza. Ces mesures ont aggravé la situation humanitaire, déjà catastrophique, à Gaza, où la pauvreté touche désormais plus de 70 % des habitants, lesquels dépendent largement de l’aide alimentaire, ce qui crée de nouvelles frustrations et tensions parmi les civils emprisonnés dans Gaza.

En définitive, ces pratiques illégales et injustes d'Israël constituent un châtiment collectif à l'encontre du peuple palestinien, et leurs incidences sont dévastatrices en termes socioéconomiques et humanitaires. Elles empêchent le peuple palestinien de vivre normalement et n'ont apporté que du malheur et des souffrances aux familles palestiniennes. Sans compter que le peuple palestinien pâtit toujours des sanctions internationales imposées à son encontre et du refus illicite d'Israël de reverser les recettes fiscales palestiniennes depuis l'élection démocratique des représentants palestiniens l'an dernier.

La réalité palestinienne est dure et démoralisante. Pourtant, en dépit de tout et malgré les obstacles internes au maintien de l'ordre, la direction palestinienne, largement soutenue par le peuple palestinien, continue d'œuvrer de son mieux en faveur de la paix. Un Gouvernement d'unité nationale, représentatif de toute la classe politique, a été constitué et a confié au Président Mahmoud Abbas le soin de parvenir à un règlement de paix définitif. En outre, alors que l'accord de cessez-le-feu approuvé par les différentes factions palestiniennes reste en vigueur, Israël, puissance occupante, au lieu d'y répondre de manière constructive, poursuit sa politique illégale de violence et continue à répandre une image fausse de la situation sur le terrain.

À cet égard, nous devons demander : Pourquoi Israël n'a-t-il pas accepté l'offre palestinienne d'étendre le cessez-le-feu à la Cisjordanie? Pourquoi Israël n'a-t-il pas accepté l'offre de paix qui lui était faite? Il est clair qu'il existe en Israël un phénomène constant qui fait que le victimaire – l'occupant – encourage chez son peuple une culture de la peur de ses victimes. La puissance occupante viole quotidiennement les droits fondamentaux des Palestiniens, y compris leur droit à la vie, tout en perpétuant, d'une manière ou d'une autre, la perception que le peuple israélien doit avoir peur et vivre dans la crainte de ceux qu'il occupe et subjugue. En Israël cette déformation des faits est encouragée par ceux qui poursuivent un programme extrémiste à courte vue, qui croient qu'un cessez-le-feu en Cisjordanie sapera l'appui à ce programme. Si le calme règne, comment peuvent-ils continuer à rallier un appui aux actions injustifiables et criminelles menées dans le territoire palestinien occupé? Comment peuvent-ils continuer à rallier un appui en faveur du mur, des colonies de peuplement, des points de contrôle, du siège de Jérusalem et des châtiments collectifs du peuple palestinien auprès de la majorité des Israéliens, qui souhaite la paix?

Ceux qui promeuvent cette culture de la peur continuent de s'opposer à tout cessez-le-feu et à toutes mesures susceptibles de relancer le processus de paix. Ce sont ces mêmes personnes qui appuient les politiques qui cherchent à transformer Gaza en une énorme prison, car il est clair que ceux qui veulent la paix ne vont pas chercher à enfermer la population civile palestinienne à Gaza, la réduisant à une plus grande pauvreté, aggravant ses souffrances et la poussant à bout, alimentant ainsi l'extrémisme et la violence. Agir ainsi n'est pas dans l'intérêt de la paix, mais entretiendra à coup sûr la culture de la peur nécessaire à l'avancement de leur programme tordu et illogique.

Il faut mettre fin à cette situation illégale qui est injustifiable, contraire à la morale, illogique et dangereuse et sabotera tous les progrès accomplis, que ce soit par l'Autorité palestinienne elle-même sur le terrain ou par une des parties impliquées dans le processus de paix.

Une possibilité s'offre à nous. Du côté palestinien comme du côté arabe, des efforts sont faits pour saisir cette occasion et aller de l'avant. Un facteur décisif, de notre part, a été la constitution d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale, dont le programme politique affirme notamment le respect de tous les accords précédents. Le Président Abbas s'est vu confier par ce gouvernement, et donc par tous les groupes politiques – y compris le Hamas, ce qui est significatif et sans précédent – le mandat de négocier avec Israël, puissance occupante, un règlement de paix juste et définitif.

Un second facteur réside dans les efforts que font les pays arabes. L'Initiative de paix arabe, adoptée par le Sommet arabe de Beyrouth en 2002, a été réaffirmée par le Sommet arabe tenu récemment à Riyad sous la direction et avec l'encouragement du Gouvernement saoudien. Une paix complète et la normalisation des relations sont proposées à Israël en échange d'un retrait total des territoires occupés par Israël en 1967 et de la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que d'une solution juste et convenue d'un commun accord pour les réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948.

La semaine dernière, le Comité ministériel chargé de l'Initiative de paix arabe a tenu une réunion et décidé de mesures pratiques en vue de relancer l'Initiative de paix arabe, prévoyant notamment des réunions avec les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et les membres du Quatuor. Le Comité ministériel a également décidé d'organiser une conférence internationale, sous l'égide de l'ONU et des autres membres du Quatuor, à laquelle assisteraient toutes les parties au conflit.

Ces deux facteurs nous donnent – à la Palestine, à Israël, à la communauté internationale, aux membres du Quatuor et, bien entendu, au Conseil de sécurité – une chance historique, une chance que nous ne devons pas laisser échapper, comme nous l'avons fait si souvent. Nous devons faire fond sur la dynamique mise en place et poursuivre sérieusement les efforts de paix, déterminés à triompher des obstacles qui surgiront inévitablement pour parvenir à un règlement de paix définitif.

Du côté palestinien, nous sommes prêts. Le Président Abbas, avec l'appui et le mandat de tous les groupes politiques palestiniens, est prêt à négocier sans conditions préalables les questions relatives au statut final. Si, du côté israélien, il existe un partenaire pour la paix prêt à négocier avec nous sans conditions, nous sommes prêts. C'est à la table des négociations que les deux parties peuvent exprimer leurs préoccupations et c'est là qu'un dialogue véritable peut naître, que l'on peut parvenir à des accords et trouver des solutions. Ceux qui continuent à imposer des conditions aux négociations ne veulent pas de la paix, car ces conditions ne sont que des prétextes pour retarder et éviter le rétablissement de la paix.

Comme nous voulons des négociations équitables et fructueuses, nous pensons qu'il serait bon de mener des négociations entre Palestiniens et Israéliens dans le cadre d'une conférence internationale. Des négociations menées en présence d'amis communs qui vous soutiennent seraient le meilleur moyen de promouvoir le processus de paix, notamment en favorisant le dialogue, en rappelant les parties à leurs obligations et en les contraignant à ne pas quitter les négociations avant la signature d'un accord. Toutes les négociations fructueuses menées entre Arabes et Israéliens, de même que d'autres négociations menées au cours de l'histoire contemporaine, ont bénéficié de l'aide d'une tierce partie qui a encouragé les parties pendant toutes les phases des négociations et les a aidées à parvenir à un accord. Cette option, telle que récemment proposée par la Comité ministériel arabe, devrait être envisagée avec sérieux et bénéficier d'un large appui.

Le Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe de l'ONU responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et l'ensemble des membres du Quatuor ne doivent pas laisser cette occasion historique nous échapper. Il faut tirer parti des perspectives ouvertes par la relance de l'Initiative de paix arabe et la formation d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale. Il faut réactiver la Feuille de route. Le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, base de tout processus de paix, doivent être respectés et non pas mis de côté. Ces efforts garantiront la création d'un environnement positif favorable à un dialogue et à des négociations équitables entre les deux parties en vue de parvenir à la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967.

Bien entendu, ces efforts doivent également porter sur des mesures urgentes visant à remédier à la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous réaffirmons qu'aucune initiative de paix ne portera ses fruits si on laisse se poursuivre cette situation de crise. La communauté internationale, dont le Conseil de sécurité, doit prendre des mesures afin d'obliger Israël, puissance occupante, à mettre fin à ses violations des droits de l'homme et ses graves attentats à l'encontre du peuple palestinien. En outre, le peuple palestinien ne doit pas être constamment puni, ni se voir imposer des conditions sans fin et des sanctions injustes. Comment peut-on tolérer cela alors que la puissance occupante continue d'agir en toute impunité et sans avoir de comptes à rendre sur tous les fronts? Les sanctions doivent être levées immédiatement, afin que puisse reprendre l'aide dont le peuple palestinien a besoin pour soulager la crise humanitaire, pour aider à la remise sur pied des institutions et pour appuyer les efforts sincères déployés par l'Autorité palestinienne en faveur de la stabilité sur le terrain et de progrès sur la voie d'une paix négociée.

Tout ceci est nécessaire pour garder vivant l'espoir et pour appuyer la dynamique récemment lancée en faveur des efforts visant à réaliser un règlement de paix juste, durable et définitif que nous recherchons tous si désespérément. Nous devons tous assumer nos responsabilités à cet égard. La partie palestinienne réaffirme aujourd'hui son engagement à

le faire et demande une fois de plus l'appui de toutes les parties concernées par cette urgente entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter votre Représentant permanent et la délégation entière du Royaume-Uni de leur habile direction du Conseil et du remarquable savoir-faire avec lequel ils ont conduit nos travaux durant le mois d'avril. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé riche en informations.

Je dois admettre que, bien que réconforté et encouragé par les déclarations des membres de ce Conseil qui ont reconnu l'impressionnante et positive évolution intervenue sur le terrain et qui ont mis en lumière les occasions présentes, j'ai été profondément attristé par l'impression de déjà vu que m'a donnée l'observateur palestinien. Sa déclaration est inquiétante, préoccupante et sans intérêt, si elle reflète effectivement l'opinion du peuple palestinien. Qualifier Gaza de « vaste prison » ignore ouvertement le fait qu'Israël a cédé chaque centimètre de Gaza il y près de deux ans et que ce sont les Palestiniens eux-mêmes qui en ont fait une prison pour leur propre population, en la transformant en une base de terroristes et une aire de lancement pour les missiles qui ont visé Israël dès le premier jour. Parler des « pauvres prisonniers palestiniens » comme de « victimes » constitue une tentative flagrante de les décrire comme des victimes sans défense incarcérées pour une infraction du code de la route, plutôt que des meurtriers sanglants qui ont commis de terribles crimes et qui sont responsables de la mort de centaines de civils innocents, y compris des femmes, des enfants et des nourrissons.

En Israël, nous avons célébré hier notre Journée de l'indépendance, qui marque le cinquante-neuvième anniversaire de notre État. Bien évidemment, c'est une heure de grande joie et de fête. Nous célébrons le plus grand miracle vécu par notre peuple à l'époque contemporaine : le don de notre propre pays, d'être un peuple libre dans notre foyer national. Nous célébrons la vitalité et la vigueur de l'État d'Israël. Nous célébrons sa renaissance et sa croissance remarquables, notamment pour un pays si petit, et après seulement 59 ans d'existence. Et nous célébrons la beauté et l'ouverture de la démocratie israélienne, ainsi que les abondantes et riches contributions des Israéliens à la culture et à l'art, à la science et à la médecine dans le monde, et la capacité de résistance d'un peuple qui, quotidiennement, appelle ardemment la paix de ses vœux.

Et pourtant, la réalité de l'histoire israélienne fait que la Journée de l'indépendance est également un moment solennel, à l'occasion duquel nous nous souvenons des épreuves passées. Nous rendons hommage à la vaillance, au courage de nos soldats tués en défendant le peuple d'Israël et nous honorons la terrible tragédie qui a frappé les victimes des terroristes. Nous les pleurons et nous les regrettons. Ils auraient tant contribué à la vie en Israël et à l'amélioration du monde entier.

Mais ce n'est pas seulement la réalité historique qui plane dans nos esprits. C'est aussi la réalité actuelle et les défis à venir.

Je voudrais à ce point remercier également le Secrétaire général de sa visite opportune et chargée dans la région, le mois dernier. L'ayant accompagné durant sa visite en Israël, j'ai eu le privilège de me rendre compte personnellement de son engagement, de son dévouement et de son intégrité.

Pour revenir à la réalité sur le terrain, cette atroce réalité s'est manifestée une fois de plus hier, lorsque le Hamas, selon sa propre déclaration, a tiré plus de 28 roquettes Qassam et 61 obus de mortier sur Israël, action ignorée de façon claire et flagrante dans la déclaration du représentant de la Palestine que nous venons d'entendre. La détonation des roquettes a été entendue dans un vaste secteur, jusqu'à la ville d'Ashkelon vers le nord. Ces attaques, lancées alors que les Israéliens s'éveillaient pour célébrer la Journée de l'indépendance, ont constitué rien de moins qu'une extrême provocation. Au cours de la journée, nous avons appris que les terribles roquettes du Hamas n'étaient qu'un moyen de détourner l'attention de son projet véritablement diabolique d'enlever un soldat israélien. Heureusement, les forces de défense israéliennes ont déjoué cet enlèvement.

Hier, le Hamas a déclaré nul et non avenu le cessez-le-feu qui était en place dans la bande de Gaza. Depuis le début du cessez-le-feu, à la fin de novembre 2006, Israël n'a cessé de faire preuve de retenue face aux plus de 200 roquettes tirées par des terroristes palestiniens. Israël se réserve toujours le droit de se défendre et de défendre sa population, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et le fera si

les attaques ne cessent pas. Je conseille fermement aux Palestiniens et au monde de ne pas prendre cette retenue pour un acquiescement, ou de la considérer comme acquise. Nous n'allons pas seulement rester inactifs et nous en accommoder, et nous ferons tout le nécessaire pour mettre un terme à cette violence.

S'il y a encore des sceptiques, hier le Gouvernement palestinien dirigé par le Hamas a montré son vrai visage. Israël n'a pas besoin de nouvelles preuves pour savoir que la voie empruntée par le Hamas n'est pas celle de la paix. Le Hamas a montré qu'il n'allait pas cesser sa campagne de terreur tant que ses ambitions impies de détruire Israël ne seront pas assouvies.

La communauté internationale, représentée par le Quatuor, a formulé très clairement les obligations du Gouvernement palestinien : reconnaître Israël, renoncer à la violence et au terrorisme et observer les accords établis. Le Hamas détient encore le soldat israélien Gilad Shalid, enlevé par ses terroristes en juin dernier. Ces conditions de base constituent les principes de la paix. Alors que le Gouvernement palestinien fait fi de ces conditions et considère le terrorisme comme un objectif légitime, la communauté internationale doit poursuivre sa politique à l'égard de ce Gouvernement. Rien – aucune initiative, aucun sommet ni aucune déclaration – ne peut remplacer la cessation du terrorisme palestinien. Nous continuerons à avoir des rapports avec le Président Abbas, comme le Premier Ministre Olmert le fait dans le cadre de rencontres bihebdomadaires, mais nous combattrons le Hamas comme si Abbas n'existait pas.

Neuf mois après l'adoption de la résolution 1701 (2006), la situation le long de la Ligne bleue, dans le nord, demeure une source de profonde préoccupation. Israël a en particulier discerné trois domaines importants qui appellent une attention urgente : la présence d'éléments armés du Hezbollah au sud du Litani et le transfert d'armes destinées au Hezbollah de la Syrie au Liban, en violation de l'embargo sur les armes; la crainte que certaines de ces armes ne soient destinées au Sud-Liban; et l'enlèvement de nos soldats, Udi Goldwasser et Eldad Regev, kidnappés par des terroristes du Hezbollah il y près de 10 mois. La poursuite de leur captivité et l'absence de tout signe de vie constituent une grave crise humanitaire.

Je voudrais à ce point mentionner que cinq autres soldats israéliens sont gardés prisonniers, sans qu'aucune information soit fournie sur leur sécurité ou l'endroit où ils se trouvent. Il s'agit de Ron Arad, Zachary Baumel, Yehuda Katz, Tzevi Feldam et Guy Chever. Nous prions pour leur sécurité et attendons leur retour au foyer. Nous exhortons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à faire de leur mieux pour que cela se produise. Nous prions également pour le retour du journaliste britannique, Alan Johnston, sain et sauf.

La résolution 1701 (2006) exige sans équivoque le désarmement du Hezbollah au sud du fleuve Litani, l'arrêt des envois d'armes aux terroristes du Hezbollah et la libération immédiate et sans condition de nos soldats. Les actions manifestes de l'Iran et de la Syrie, qui financent le terrorisme au Liban, réarment le Hezbollah et envoient des armes en violation de la résolution 1701 (2006), doivent cesser immédiatement.

Enfin, je voudrais dire qu'Israël se félicite du dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2007/147) sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et considère comme un encouragement la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil à sa 5564[e] séance, le 17 avril 2007 (S/PRST/2007/12). Israël est particulièrement satisfait de l'attention portée au trafic illicite d'armes à la frontière entre le Liban et la Syrie, et de l'appel à l'imposition d'un embargo sur les armes. Israël espère qu'un effort concerté dans ces deux domaines permettra d'accroître la stabilité et la sécurité.

Alors qu'Israël espère que l'année à venir, année du soixantième anniversaire de notre indépendance, sera prospère et pacifique, nous savons que les défis ne manquent pas. Mais nous sommes prêts à les relever l'un après l'autre, quel qu'en soit le coût. Israël aspire à vivre dans la paix avec tous ses voisins. Même si nous savons que ces efforts peuvent être renforcés par des modérés dans notre région, nous savons également que personne ne peut rétablir la paix pour nos voisins. C'est aux parties elles-mêmes qu'il appartient de montrer le courage d'affronter les extrémistes et d'assumer leurs responsabilités.

Dans l'intervalle, Israël continuera de se défendre, tout en priant pour la paix, dans l'entraide et fort de notre foi, de nos traditions, de nos progrès sociaux et de nos valeurs humaines, et en faisant confiance aux nôtres, où qu'ils se trouvent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

Mme Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur, de votre présidence du Conseil de sécurité au cours du mois d'avril, et exprimer ma gratitude à votre gouvernement et au Conseil de sécurité pour leur appui inlassable et leur examen attentif des événements survenus au Liban. Je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance à la délégation de l'Afrique du Sud pour le rôle qu'elle a joué en tant que présidente du Conseil le mois dernier. Le Liban apprécie grandement les efforts faits par cette auguste instance et se félicite de ses importantes réalisations. Je tiens aussi à remercier M. Pascoe de son exposé.

Que pouvons-nous dire de la situation au Moyen-Orient? Il s'agit d'un conflit qui dure depuis près de 60 ans; il a produit un pays déraciné, dont la majorité de la population s'est transformée en réfugiés. C'est l'histoire d'une paix bloquée, d'un horizon bouché, de guerres à répétition, d'immenses douleurs, d'innombrables souffrances et d'un radicalisme naissant. Nous devons tous tirer les enseignements de ces injustices, afin de sauver le monde de la violence et de l'extrémisme à venir.

Il y a cinq ans, les dirigeants arabes tenaient un sommet à Beyrouth et adoptaient les principes d'une initiative de paix arabe, en vertu de laquelle deux États seraient créés, les terres seraient rendues et le problème des réfugiés serait traité en application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et des relations normales avec Israël seraient établies dans une paix complète. Il y a cinq ans, Israël a rejeté cette initiative.

À cause de cela, aujourd'hui, le Moyen-Orient n'est malheureusement pas très différent d'alors. Les politiques colonialistes d'Israël sont menées avec la même détermination et le même manque de perspicacité, au détriment de tous : construction du mur d'emprisonnement, multiplication des colonies de peuplement et punition collective d'une population toute entière.

Les 28 et 29 mars dernier, les dirigeants arabes ont tenu un autre sommet à Riyad et ont relancé leur initiative de paix de 2002 avec un mécanisme de suivi. Le 18 avril, le comité ministériel arabe chargé de l'initiative de paix s'est réuni et a décidé de constituer une délégation ministérielle pour promouvoir leurs principes de paix. Cette délégation doit rencontrer le Secrétaire général de l'ONU, les membres du Conseil de sécurité, l'Union européenne et le Quatuor du Moyen-Orient.

Cette réunion a réaffirmé l'engagement arabe à promouvoir un règlement global, juste et pacifique du conflit israélo-arabe. Cependant, la même volonté est requise d'Israël si l'on veut parvenir à cette paix et créer des mesures de confiance. Le sommet arabe a également demandé une conférence internationale, à laquelle participeraient toutes les parties régionales et internationales, y compris Israël, sous les auspices de l'ONU et du Quatuor, pour relancer des négociations directes sur tous les fronts. Cette initiative est une occasion historique qu'il faut saisir pour assurer paix, sécurité et stabilité dans la région.

S'agissant du Liban, je tiens à souligner qu'il est déterminé à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qu'il s'acquitte de ses obligations aux termes de cette résolution et attend avec intérêt un cessez-le-feu permanent qui garantira sa stabilité et sa sécurité. Cependant, les survols répétés par Israël de l'espace aérien du Liban, la poursuite de son occupation de la partie septentrionale de la ville libanaise de Ghajar en violation de la Ligne bleue et la détention prolongée de civils libanais dans des prisons israéliennes constituent des violations du droit international et exacerbent une situation déjà tendue.

Alors que ces violations ne devraient pas être liées à l'application de l'embargo sur les armes illicites, le Liban a pris une série de mesures indispensables pour réduire les activités en matière d'armes illicites. À cette fin, il a déployé plus de 8 000 soldats sur ses frontières orientale et septentrionale avec la Syrie, et il coopère avec le Gouvernement allemand à un projet pilote afin d'améliorer la sécurité aux frontières.

La situation au sud du fleuve Litani reste globalement calme; dans cette zone, la coopération et la coordination entre l'armée libanaise et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ont été particulièrement bonnes. Toute autre déclaration contraire ne pourrait être admise. En outre, la force maritime de la FINUL est parvenue à assurer la sécurité de nos eaux côtières. Par ailleurs, le Secrétaire général Ban Ki-moon a proposé d'envoyer une mission d'évaluation pour faire le point de la situation sécuritaire le long de nos frontières orientale et septentrionale, et nous coopérerons pleinement avec cette mission. Nous considérons que le contrôle aux

frontières et la prévention de l'entrée illégale d'armes sont des questions essentielles qui relèvent de la sécurité nationale.

Les bombes-grappes restent une menace constante pour la population civile du Sud-Liban. Nous exhortons la communauté internationale à inciter Israël à communiquer toutes les informations pertinentes afin de savoir où ces bombes ont été lâchées et à transmettre des cartes indiquant les endroits où ils ont posé des mines terrestres durant leur agression. Toute autre allégation de la part d'Israël visant à détourner l'attention de ce crime humanitaire est un subterfuge qui doit être rejeté.

Dans l'intervalle, le Gouvernement libanais se félicite des progrès réalisés par les cartographes de l'Organisation des Nations Unies concernant le tracé de la région des fermes de Chebaa. Il attend avec intérêt des recommandations de l'ONU à ce sujet qui feraient écho au plan en sept points soumis par le Liban, appelant au retrait d'Israël de la région libanaise des fermes de Chebaa et du placement de celle-ci sous l'autorité des Nations Unies.

Le Liban poursuit aussi ses efforts concernant la question fondamentale du Tribunal spécial pour le Liban, afin de protéger les libertés et mettre un terme à l'impunité dans notre pays. Le Tribunal est essentiel pour la paix et la stabilité au Liban, qui a une longue et tragique histoire d'assassinats politiques impunis.

Le monde ne peut pas se permettre cinq années de plus marquées par le rejet et les initiatives unilatérales. Le monde ne peut pas se permettre cinq années de plus de démarches conditionnelles et de méfiance. Le monde ne peut pas se permettre cinq années de plus de destructions et de mort.

La paix n'est pas un luxe. C'est une condition nécessaire pour un avenir meilleur et pour que la modération l'emporte. La paix assurera la vie, la liberté, la dignité, la prospérité et la justice pour tous les citoyens de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Darwish (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous tenons à dire notre gratitude pour les efforts considérables déployés par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud – un pays ami – et sa délégation à la présidence du Conseil le mois dernier. Cette présidence a été caractérisée par l'attachement ferme de l'Afrique du Sud à de nobles principes et valeurs, et à son grand héritage de lutte contre le racisme et la discrimination raciale et par l'affirmation des droits des peuples, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux fondements du droit international. J'aimerais aussi remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé de ce matin.

La présente séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Moyen-Orient ce mois-ci coïncide avec la soixante et unième commémoration par mon pays de la fin du colonialisme français sur son sol – un colonialisme dont nous avons terriblement souffert.

Les membres du Conseil savent bien que le Moyen-Orient souffre depuis des décennies du colonialisme, de la division, de l'occupation, des invasions, de l'injustice, de la répression, de l'oppression, de la falsification des faits, de l'instabilité et du recours à la force contre ses peuples.

La poursuite de l'occupation par Israël des territoires arabes en Palestine, au Golan et au Sud-Liban; son refus de répondre sérieusement à l'Initiative de paix arabe; et le fait qu'il continue de battre le tambour de la guerre constituent une fois encore des preuves claires de sa politique d'agression continue contre les droits de nos peuples et soulignent le fait qu'Israël ne croit pas à la paix.

Réagissant au fait que les Gouvernements israéliens successifs ont esquivé les conditions d'une paix juste et globale, au moyen de prétextes légers et d'excuses qui ne tiennent pas face aux réalités du terrain, les dirigeants arabes ont, lors de leur réunion au sommet du mois dernier, relancé l'Initiative de paix arabe. Israël a répondu à l'Initiative de paix arabe par la supercherie et des faux-fuyants, et a fixé des conditions préalables qui équivalent pratiquement à un rejet complet de cette initiative.

J'aimerais saisir cette occasion pour informer le Conseil de quelques-uns des éléments les plus importants qui figurent dans l'Initiative de paix arabe, qui a été rejetée par Israël depuis son adoption en 2002. Israël continue de tergiverser afin de la rendre nulle et non avenue. L'Initiative de paix arabe souligne l'attachement des États arabes à une paix juste et globale en tant qu'option stratégique et le fait qu'un

processus de paix global ne peut pas être fractionné. Conformément aux principes de la légitimité internationale, l'Initiative de paix arabe insiste sur le fait qu'une paix juste et globale ne pourra être obtenue dans la région que par un retrait israélien intégral des terres palestiniennes et arabes occupées, y compris le Golan syrien occupé, jusqu'à la frontière du 4 juin 1967, et sur la base d'une solution juste et convenue au problème des réfugiés palestiniens, en application des dispositions de la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale.

L'Initiative de paix arabe rejette toutes les formes d'implantation forcée de réfugiés palestiniens et met l'accent sur la création d'un État palestinien souverain et indépendant, ayant Jérusalem pour capitale. En application des décisions du Sommet de Riyad, le Comité ministériel pour l'Initiative de paix arabe s'est réuni au Caire le 18 avril dernier et les ministres ont adopté un plan pour présenter le point de vue arabe concernant les moyens de mettre en œuvre l'Initiative. Ils ont souligné que l'engagement arabe en faveur d'une paix juste et globale et du règlement du conflit israélo-arabe exige aussi un engagement réciproque de la part du Gouvernement israélien pour qu'une telle paix voie le jour.

À cet égard, il est impératif qu'Israël prenne les mesures de confiance qui s'imposent et entame des négociations sérieuses sur toutes les voies de négociation, dans des délais précis, sur la base de l'Initiative de paix arabe et des décisions des autorités internationales pertinentes, et en s'appuyant sur les résultats précédemment obtenus dans le processus de paix.

Les ministres arabes ont appelé à la tenue d'une réunion internationale, sous l'égide de l'ONU et avec la participation des acteurs régionaux et internationaux concernés, pour lancer un processus de négociation directe sur toutes les voies de négociation, conformément aux cadres convenus et avec un calendrier précis.

Les Gouvernements israéliens successifs ont souffert de la maladie d'agression et ont rejeté la main tendue et les offres de paix qui leur ont été faites. Israël a poursuivi une politique d'agression, d'assassinats, d'escalade incessante et de provocation. L'agression contre le Liban en juillet dernier et l'assassinat de dirigeants et citoyens palestiniens par des escadrons de la mort israéliens, ajoutés à la détention continue d'un grand nombre de membres du Conseil législatif de l'Autorité palestinienne, y compris le Président du Conseil législatif et un grand nombre de ministres palestiniens, illustrent clairement combien le Gouvernement israélien méprise le droit international, les résolutions internationales contraignantes et le principe du respect de la volonté démocratique des peuples.

Israël continue de violer la trêve conclue il y a cinq mois entre les camps palestinien et israélien, commettant des meurtres tous les jours et détruisant les biens et infrastructures palestiniens. Israël continue de se servir de citoyens palestiniens comme de boucliers humains, en plus de maintenir le siège inhumain qu'il impose à la population palestinienne et de poursuivre la construction du mur de séparation, en violation flagrante de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, des résolutions de l'ONU et du droit international.

Depuis qu'il a occupé le Golan arabe syrien, Israël continue d'avoir recours à divers moyens de confisquer la terre, de judaïser la population, de détruire l'identité nationale de celle-ci et de l'expulser de ses terres, villes, villages et fermes. Ces villages et villes étaient au nombre de 244 en 1967. Israël mobilise toutes ses ressources et capacités pour poursuivre ses implantations et attirer à lui des colons du monde entier – des gens sans relation aucune avec le territoire occupé – dans le seul but de priver les habitants du Golan syrien occupé de leurs terres, de leurs moyens de subsistance, de leurs libertés fondamentales et de leurs droits humains. Israël a tenté d'annexer le Golan syrien et d'y imposer ses lois, sa juridiction et son administration. Mais la légitimité internationale, telle que représentée dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, a fait connaître son rejet de cette décision. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 497 (1981), a décidé que la décision israélienne d'annexer le Golan syrien était nulle et non avenue et qu'elle n'avait aucun effet juridique international.

Israël continue d'enterrer ses déchets nucléaires et de poser des mines dans le Golan syrien occupé, en dépit du fait que cela menace gravement la vie des citoyens syriens et leur environnement. Israël persiste à emprisonner de nombreux citoyens syriens du Golan syrien occupé dans des conditions inhumaines, les traitant d'une manière contraire à toutes les lois et conventions internationales. Mon pays appelle le Conseil de sécurité à prendre de sérieuses mesures

contre Israël afin de le forcer à relâcher les prisonniers syriens qu'il détient, certains depuis plus de 25 ans.

Je tiens aussi à signaler qu'au matin du 18 avril 2007, une force israélienne motorisée composée de 15 membres a pénétré de force dans la maison du citoyen syrien Ghassan Rabah, dans la ville occupée de Majdal Shams. En raison du traitement brutal qu'il a subi, il a ensuite été transporté à l'hôpital avec sa femme. Le même matin, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté l'ingénieur Faris Majid, également de Majdal Shams, après avoir envahi et fouillé sa maison. Il a été soumis au même traitement brutal aux mains des forces d'occupation israéliennes.

La Syrie a choisi une paix juste et globale comme option stratégique pour recouvrer le Golan et les autres territoires arabes occupés. Israël doit comprendre qu'une telle paix suppose qu'il se retire du Golan occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et de tous les autres territoires occupés.

Avant de terminer, je dois impérativement répondre aux remarques de certaines délégations au sujet de fausses allégations proférées lors de cette séance – en particulier par Israël – en ce qui concerne des mouvements d'armes transfrontaliers, car ces affirmations n'appellent que le mépris et n'ont rien à voir avec la réalité. La Syrie a dit au plus haut niveau son attachement à l'application de la résolution 1701 (2006). Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a fait très clairement référence à cette question lors de sa conférence de presse d'hier à Damas. La Syrie a pris toutes les mesures nécessaires sur ses frontières pour remplir ses obligations au titre de cette résolution. En outre, dans son dernier rapport, le Secrétaire général a mis l'accent sur le fait que la Syrie s'était engagée à jouer le rôle qui lui incombe dans l'application de la résolution.

Israël poursuit ses violations de la résolution 1701 (2006), lesquelles ont été attestées dans de nombreux rapports de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Mais cela ne s'arrête pas là : les autorités libanaises ont découvert des armes et mis au jour des réseaux d'espions israéliens au Liban même. Elles ont aussi découvert que des agents du Mossad israélien avaient commis des assassinats politiques au Liban. Tout cela contrevient clairement à la résolution 1701 (2006) et a pour effet d'aggraver la situation libanaise et de nuire aux relations amicales entre la Syrie et le Liban.

Ce matin, M. Pascoe – que nous remercions pour son exposé – a déclaré que les violations par Israël de l'espace aérien libanais, sous le prétexte de répondre à une autre violation, étaient injustifiées. Que diraient les membres s'il n'y avait pas de violations auxquelles répondre, comme le prouvent les faits? À cet égard, nous tenons à souligner qu'ici à l'ONU voici quelques semaines, comme ailleurs, les autorités libanaises au plus haut niveau – à savoir le Président, le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre, le Ministre de la défense et d'autres fonctionnaires de haut rang – ont nié toute contrebande d'armes à la frontière libano-syrienne. Le Secrétaire général a également insisté sur ce point au paragraphe 29 de son rapport (S/2007/147). À ce propos, nous rappelons que le Ministre libanais de la défense a récemment déclaré que même un moustique ne pourrait pas passer la frontière libano-syrienne.

La Syrie a doublé le nombre de ses gardes le long de sa frontière et y conduit des patrouilles 24 heures sur 24. De plus, elle a renforcé les barrages de sable pour empêcher toute contrebande. Nous rappelons que les officiers de sécurité syriens, dans le cadre de leurs efforts de lutte contre la contrebande d'armes à destination du Liban, ont trouvé un camion portant des plaques iraquiennes qui acheminait des armes de contrebande vers le Liban. Nous avons communiqué au Secrétaire général les preuves de cet incident et d'autres informations y relatives, et nous en avons avisé le Conseil de sécurité en détail dans une lettre datée du 26 mars 2007.

À ce propos, nous informons les membres du Conseil que les réunions du Comité conjoint libano-syrien se poursuivent; le Comité a déjà tenu deux réunions, et une troisième aura lieu à la fin du mois pour discuter du contrôle des frontières entre les deux pays et empêcher tout type de contrebande à travers ces frontières.

Pour terminer, je souligne que les déclarations récentes du Premier Ministre Olmert selon lesquelles la décision de commettre une agression contre le Liban avait été prise quatre mois avant le début des hostilités en juillet 2006. De plus, un ancien représentant de l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité a admis que son pays avait empêché le Conseil d'imposer immédiatement un cessez-le-feu durant cette agression ainsi que durant les manœuvres militaires à grande échelle menées actuellement par Israël dans le Golan syrien occupé. Cela prouve clairement qu'Israël

poursuit sa politique d'agression qui ne fera qu'accroître les tensions, les destructions et l'instabilité dans toute la région.

La Syrie prie le Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et à contraindre Israël à appliquer les résolutions du Conseil, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973); à se retirer des territoires arabes occupés; et à permettre l'instauration d'une paix juste et globale dans la région sur la base de l'Initiative de paix arabe de 2002 et du mandat de Madrid, qui prévoient la restitution des territoires arabes occupés jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. La Syrie fait cette demande avec la conviction que c'est le seul moyen d'assurer la paix et la sécurité pour tous au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie tous les participants de leur contribution au débat d'aujourd'hui.

Je remercie également le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé.

Enfin, au nom du Conseil, je reprends les propos de gratitude tenus par M. Pascoe à l'égard de M. Alvaro de Soto, qui a consacré sa vie au service de l'ONU, notamment à la cause qui nous réunissait aujourd'hui : celle de la paix au Moyen-Orient.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 35.